



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM



Encouragement de l'intégration de la
Confédération et ses effets dans les cantons
Rapport annuel 2012

Impressum

Editeur: Office fédéral des migrations (ODM), Quellenweg 6, 3003 Bern-Wabern
Conception et rédaction: Division Intégration, ODM; wortreich gmbh
Graphisme: Paola Moriggia, Grafik & Webdesign
Distribution: OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne, www.bundespublikationen.admin.ch/fr/
Art.-Nr. 420.100.12f

© ODM/DFJP septembre 2013

Photos: David Zehnder page de couverture, page 9, 13, 20, 28, 30, 31, 35, 37, 38, 41, 42, 44, 51
Stephan Hermann, page 15, 16, 19, 47, 48
Philipp Eyer (coupdoeil)
Markus Kutter page 23

Les graphiques se réfèrent aux rapports 2012 adressés à l'ODM.

Résumé

S'appuyant sur les rapports établis par les instances cantonales ainsi que des organismes publics et privés, le présent rapport sur l'encouragement de l'intégration de la Confédération renseigne sur l'utilisation des contributions fédérales en 2012.

L'année 2012 constitue l'avant-dernière année de la phase dite de garantie de l'encouragement de l'intégration par l'Office fédéral des migrations (ODM). A compter du 1er janvier 2014, tous les cantons mettront en œuvre des mesures d'intégration couvrant l'ensemble de leur territoire, fondées sur les objectifs supérieurs de la politique d'intégration que la Confédération et les cantons ont fixés conjointement.

En 2012, l'ODM a alloué quelque 17,5 millions de francs à l'encouragement spécifique de l'intégration dans les cantons dans les domaines « langue et formation » (environ 8 millions de francs), « encouragement dans le domaine préscolaire » (environ 1 million de francs) et « information, conseil et compréhension » (environ 4 millions de francs). Les quelque 30 centres cantonaux et communaux de compétence Intégration, qui servent de points de contact et de plates-formes d'information pour les migrants, les communes, les employeurs, les écoles et d'autres institutions, font partie de ce dernier domaine. Treize centres d'interprétariat communautaire se trouvaient par ailleurs à la disposition des hôpitaux, écoles et autorités. Au total, 175 072 heures d'interprétariat ont été réalisées dans plus de 100 langues, ce qui représente 18 % de plus qu'en 2011.

En outre, l'ODM et la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) ont soutenu des projets visant à développer l'encouragement de l'intégration (projets pilotes – environ 6,3 millions de francs). Citons par exemple les programmes fédéraux relatifs au développement de quartiers (projets urbains) ou à l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire qualifiés ou encore les projets de lutte contre les mariages forcés.

Durant l'année sous revue, l'ODM a également apporté son soutien à des mesures d'intégration ciblées destinées aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire. Environ 23 millions de francs au total ont ainsi été versés aux cantons à titre de forfaits d'intégration.

L'encouragement de l'intégration se fait également dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle des représentants de la Confédération, des cantons, des villes et des communes ainsi que de l'économie ont lancé, le 30 octobre 2012, un dialogue sur l'intégration. Ils se sont mis d'accord sur des objectifs concrets en matière d'intégration qu'ils souhaitent atteindre d'ici 2016. A noter que l'ODM a joué un rôle prépondérant dans la direction du projet. La maîtrise de la langue parlée sur le lieu de domicile et la connaissance des règles de la vie en société constituent des conditions essentielles à la réussite de l'intégration des migrants. Les cantons peuvent conclure des conventions d'intégration contraignantes avec ces derniers ou leur adresser des recommandations en matière d'intégration. Les rapports des cantons révèlent que ces instruments sont beaucoup utilisés en Suisse alémanique mais qu'ils ne le sont pas du tout en Suisse latine.

Vue d'ensemble des contributions fédérales

Une vue d'ensemble des contributions versées par l'ODM au titre de l'encouragement de l'intégration de la Confédération figure en annexe au présent rapport et peut également être consultée sur

www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/dokumentation/berichte/integration.html

Table des matières

3	Résumé
5	Table des matières
7	Avant-propos
8	Introduction
10	Encouragement spécifique de l'intégration à partir de 2014 Des objectifs communs à tous les cantons
14	Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires La collaboration, clé du succès
17	Encouragement spécifique de l'intégration dans les cantons Programme des points forts jusqu'en 2013
18	Langue et formation Des cours de langues adaptés aux différents besoins
21	Encouragement dans le domaine préscolaire Bien démarrer dans la vie
22	Centres de compétence Intégration Un point de contact dans chaque canton
26	Centres d'interprétariat communautaire Demande et professionnalisme croissants
29	Projets pilotes de la Confédération Développer l'encouragement de l'intégration
30	Information Un site d'actualités pour immigrants
31	Encouragement linguistique Apprendre pour la vie quotidienne
32	Intégration professionnelle Promouvoir l'accès au marché du travail
33	Encouragement préscolaire Favoriser le développement des jeunes enfants
34	Projets urbains Cohabitation dans le quartier
35	Mariages forcés Droit à l'autodétermination
36	Tables rondes sur l'Erythrée Aide ciblée aux ressortissants érythréens
39	Forfaits d'intégration Aide initiale pour les réfugiées et les personnes admises à titre provisoire
45	Conventions d'intégration et recommandations en matière d'intégration Soutien en faveur d'une intégration rapide
49	Dialogue sur l'intégration Dialogue sur l'intégration au travail lancé par la CTA
50	Conclusion
52	Glossaire
55	Abréviations

Avant-propos



Chères lectrices, chers lecteurs,

L'immigration a permis à la Suisse de connaître une croissance économique supérieure à la moyenne au cours des dernières années. En tant que bénéficiaire de la politique d'immigration libérale, l'économie est appelée à prendre en considération les défis posés par la présence des travailleurs migrants. Par ailleurs, des personnes s'installent en Suisse au titre du regroupement familial, d'autres obtiennent l'asile ou sont admises à titre provisoire. L'Etat contribue à l'intégration des immigrés dans la société et l'économie en mettant en œuvre des mesures d'encouragement ciblées. L'encouragement de l'intégration est donc destiné non seulement aux indigènes mais aussi aux migrants et aux autorités. Il repose aussi bien sur l'engagement personnel des nouveaux arrivants que sur l'ouverture d'esprit de la population suisse. En tant que tâche transversale, l'encouragement doit produire ses effets en premier lieu au niveau local, là où se trouve la population concernée : dans les écoles, les entreprises et les quartiers. Lorsque ces structures ordinaires ne sont pas accessibles ou que l'encouragement de l'intégration révèle des lacunes dans celles-ci, l'encouragement spécifique de l'intégration, qui est cofinancé par l'ODM, s'inscrit en complément.

Le présent rapport rend compte des mesures concrètes qui ont été soutenues au titre de l'encouragement spécifique de l'intégration de la Confédération dans les cantons et les communes en 2012.

A partir de 2014, la Confédération et les cantons œuvreront ensemble au renforcement de l'encouragement spécifique de l'intégration et poursuivront des objectifs identiques. En 2012, les partenaires de l'ODM dans les cantons et les communes ont activement poursuivi les travaux de préparation des programmes d'intégration cantonaux.

Au nom de l'ODM, je remercie tous les partenaires pour leur engagement et leur collaboration constructive !

A handwritten signature in black ink that reads "M. Gattiker". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Mario Gattiker
Directeur de l'Office fédéral des migrations ODM

Introduction

Les hôpitaux, les entreprises du secteur de l'industrie et les entreprises de prestations de services suisses ont besoin de main d'œuvre étrangère, d'où le niveau élevé de l'immigration depuis plusieurs années.

Cette situation soulève parfois des inquiétudes dans la population suisse. Les défis qui se posent en termes d'aménagement du territoire et du logement, mais aussi de formation et d'infrastructure, sont parfois mis sur le compte de l'immigration. La question de l'intégration des populations étrangères revient de plus en plus souvent.

Globalement, les immigrés s'intègrent toutefois bien dans notre société et notre économie, comme a pu le constater le Conseil fédéral dès 2006, à la suite d'une vaste enquête.

Les études réalisées en 2012 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirment ce constat: la Suisse est relativement bien placée en comparaison internationale. L'OCDE a toutefois pointé certaines lacunes et recommande non seulement d'intensifier les efforts en faveur de l'intégration mais aussi d'orienter davantage les mesures vers les besoins. De surcroît, elle préconise de coordonner l'encouragement de l'intégration à l'échelon national.

La politique suisse en matière d'intégration va donc dans ce sens. Cette dernière décennie, la Confédération, les cantons et les communes d'une certaine importance ont encouragé de manière plus intensive l'intégration des immigrés. Leur objectif pour les années à venir est d'amener les acteurs concernés à s'engager davantage et de faire en sorte que l'intégration soit perçue comme un processus à double sens. Pour ce faire, ils développent depuis plusieurs années un plan d'intégration commun ayant les objectifs suivants:

- La collaboration entre l'Etat et les acteurs non étatiques, tels que les employeurs ou les organisations à but non lucratif, est une condition essentielle à la réussite de l'intégration. La Confédération, les cantons et les communes s'engagent donc ensemble, dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA), à mener un dialogue sur l'intégration avec ces acteurs.

- Le droit fédéral doit réglementer de manière plus contraignante la responsabilité personnelle des immigrés en ce qui concerne leur intégration. Par ailleurs, l'Etat, l'économie et la société sont également tenus de contribuer à l'intégration de ces personnes. Le Conseil fédéral a adopté à ce sujet le 8 mars 2013 le message relatif à la révision de la loi sur les étrangers. Le projet prévoit d'introduire des dispositions relatives à l'encouragement de l'intégration dans la loi sur la formation professionnelle, le droit des assurances sociales et la loi sur l'aménagement du territoire.
- A partir de 2014, l'encouragement de l'intégration par l'Etat sera renforcé et se conformera à des directives harmonisées à l'échelle nationale. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) se sont mis d'accord sur des objectifs stratégiques, qui sont définis dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC). La Confédération et les cantons cofinanceront ces programmes à hauteur d'environ 110 millions de francs par an. Les PIC proposent des mesures qui viennent compléter et renforcer les mesures existantes. A long terme, tous les immigrés seront accueillis dans le cadre de la primo-information et, le cas échéant, placés le plus tôt possible dans des programmes d'intégration ou des cours de langue adaptés. De plus, une place plus importante sera accordée dans tous les cantons à la protection contre la discrimination, et la collaboration entre les institutions du système éducatif, de l'aide sociale et du marché du travail sera renforcée.

Le plan d'intégration et les PIC constituent une étape importante vers une politique d'intégration nationale qui prend en compte les principaux domaines de la vie et qui implique les immigrés, les autorités, les acteurs de l'économie ainsi que la société.



L'encouragement spécifique de l'intégration à partir de 2014

Des objectifs communs à tous les cantons

A partir du 1er janvier 2014, tous les cantons mettront en œuvre des mesures généralisées d'intégration visant des objectifs similaires, définis dans des programmes d'intégration cantonaux (PIC) d'une durée de quatre ans. En investissant environ 110 millions de francs par an, la Confédération et les cantons entendent améliorer l'intégration de manière ciblée dans tous les domaines importants de la vie.

Fin 2011, la Confédération et les cantons ont défini une stratégie commune en matière d'encouragement de l'intégration. Les objectifs supérieurs de la politique d'intégration sont les suivants: le renforcement de la cohésion sociale, l'encouragement du respect et de la tolérance entre les populations indigène et étrangère et la participation, sous le signe de l'égalité des chances, des étrangers à la vie en Suisse.

La collaboration, condition essentielle pour accomplir une tâche transversale

La Confédération et les cantons ont pour tâche de développer et de mettre en œuvre des mesures d'intégration efficaces. Il s'agit là d'une tâche transversale classique qui ne peut être menée à bien que si les autorités fédérales, cantonales et communales, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers travaillent ensemble. Une directrice d'école enfantine doit par exemple savoir comment elle peut préparer au mieux des enfants allophones à entrer à l'école. Un travailleur social qui conseille un réfugié doit, quant à lui, consulter l'office régional de placement afin de connaître les offres existant pour ce groupe-cible.

L'encouragement de l'intégration produit ses meilleurs effets dans les structures ordinaires (école, formation professionnelle, marché du travail, etc.). Il est financé par le budget ordinaire des services compétents. Les directions cantonales de l'instruction publique financent, par exemple, des cours de « français langue seconde » pour les élèves étrangers.

L'encouragement spécifique de l'intégration: un soutien financier, des conseils et un complément aux offres existantes

L'ODM et les délégués cantonaux et communaux à l'intégration ont pour tâche de conseiller les structures ordinaires sur le plan technique. Lorsqu'un centre cantonal de formation professionnelle souhaite, par exemple, mettre en place une nouvelle offre pour aider les jeunes migrants à chercher du travail, il va s'adresser aux délégués cantonaux à l'intégration. Par ailleurs, l'ODM ainsi que les délégués cantonaux et communaux à l'intégration interviennent lorsqu'il n'existe pas de structure ordinaire. Si les enfants allophones peuvent apprendre la langue parlée sur leur lieu de domicile à l'école, ce n'est pas le cas des jeunes adultes qui ne sont plus soumis à l'enseignement obligatoire lorsqu'ils arrivent en Suisse et pour lesquels des cours de langue spécifiques s'imposent. Il est également important de percevoir l'intégration comme un processus à double sens, impliquant aussi bien la population suisse que la population immigrée. Lorsqu'un quartier à forte population étrangère se voit doté d'un centre, c'est tous les habitants du quartier qui en ressortent gagnants. Les offres de conseil, les cours ou les accueils de midi profitent en effet à tout le monde. Par ailleurs, le sentiment d'appartenance s'en trouve renforcé.

Stratégie commune de la Confédération et des cantons

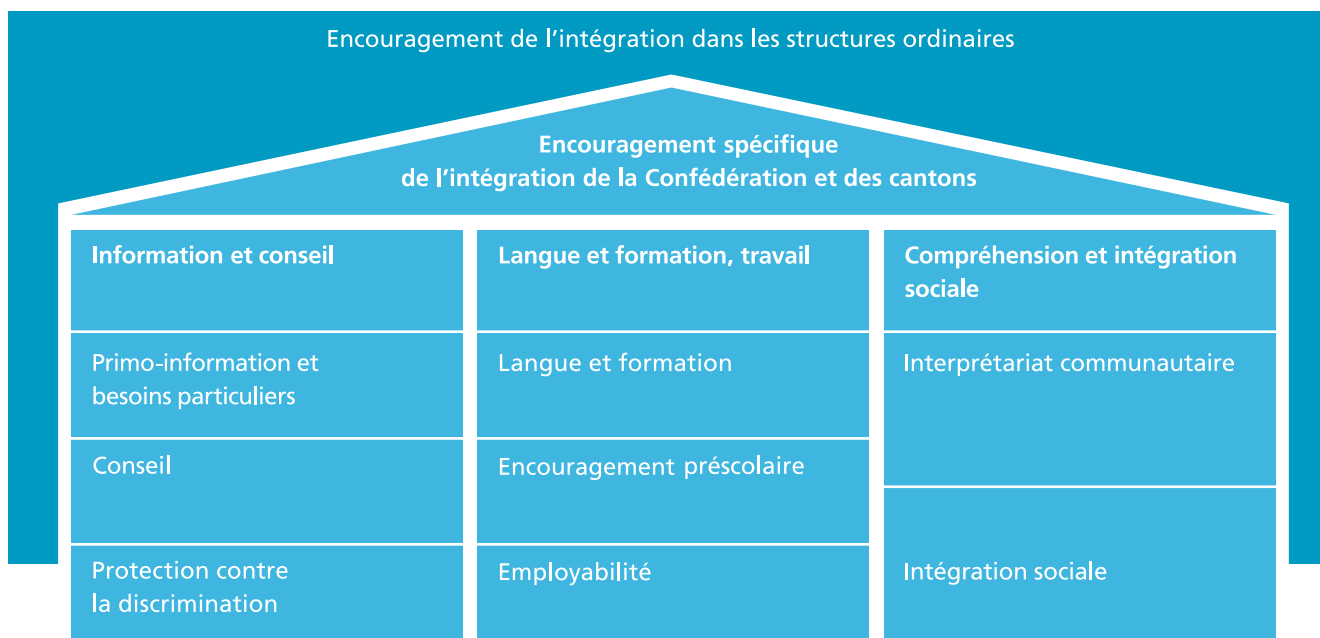
La Confédération et les cantons ont identifié dans leur stratégie commune les domaines de la vie dans lesquels des mesures spécifiques d'intégration se révèlent nécessaires.

1. Information et conseil: l'intégration passe en premier lieu par l'information et le conseil car ce n'est qu'en étant informé qu'on arrive à s'en sortir au quotidien.
2. Formation et travail: une personne qui a une formation et qui exerce un emploi peut gérer sa vie en Suisse de façon autonome et responsable.

3. Compréhension et intégration sociale: pour qu'elles puissent cohabiter sans heurts, les différentes populations doivent se comprendre et être prêtes à s'intégrer dans la société.

Au sein de ces trois piliers, la Confédération et les cantons ont défini huit domaines d'encouragement, pour lesquels ils ont à chaque fois spécifié les objectifs stratégiques qu'ils souhaitent atteindre.

L'encouragement spécifique de l'intégration de la Confédération et des cantons à l'avenir



- Objectifs de promotion de l'intégration identiques à l'échelle nationale
- Promotion de l'intégration tenant compte des besoins des migrants, des autorités et de la population indigène
- Mise en œuvre claire au moyen de programmes d'intégration cantonaux
- Coordination optimale avec les structures ordinaires

Développer et améliorer les offres

Des mesures d'intégration existent déjà dans les domaines de la langue et de la formation, du conseil, de l'employabilité, de l'interprétariat communautaire et de l'intégration sociale. La Confédération et les cantons prévoient de développer ces mesures et d'étoffer leur offre. L'efficacité et la qualité de l'encouragement linguistique vont par exemple être améliorées grâce au concept linguistique fide (voir page 31). La Confédération et les cantons veulent en outre introduire de nouvelles mesures afin de faire face aux défis posés par

une immigration accrue. Il est important que l'intégration se fasse le plus tôt possible. Aussi les immigrés adultes seront-ils accueillis peu après leur arrivée en Suisse dans le cadre de la primo-information. Quant à leurs enfants, ils pourront, le cas échéant, bénéficier d'une offre d'encouragement préscolaire avant leur entrée à l'école.

De surcroît, la Confédération et les cantons reconnaissent que la protection contre la discrimination est une condition essentielle à l'intégration des migrants en Suisse.

L'encouragement spécifique de l'intégration illustré par des exemples

Primo-information et besoins particuliers d'encouragement de l'intégration (1^{er} pilier)

Objectif :

Toute personne arrivant de l'étranger avec la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse s'y sent bienvenue et est informée sur les principales conditions de vie et sur les offres d'intégration.

Les immigrés qui présentent des besoins d'intégration spécifiques se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée.

Exemples :

- Monsieur M., français, décroche un emploi en Suisse. Lors d'un entretien d'accueil organisé par sa commune, il reçoit des informations sur la vie quotidienne en Suisse. On lui explique par exemple comment il doit s'assurer contre la maladie et les accidents et ce qu'il doit faire de ses déchets.
- Madame R., portugaise, vient rejoindre son mari, qui travaille depuis quelque temps déjà en Suisse. Compte tenu du fait qu'elle n'a aucune connaissance de la langue locale, il est convenu avec elle, dans le cadre d'une recommandation en matière d'intégration, qu'elle participera à un cours de langue.

Protection contre la discrimination (1^{er} pilier)

Objectif :

Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien de la part de personnes compétentes.

Exemple :

- C., âgée de 18 ans et issue de la migration, est apprentie. Victime de propos injurieux sur son lieu de travail, elle s'adresse à un service de consultation pour connaître ses droits.

Encouragement dans le domaine préscolaire (2^e pilier)

Objectif :

Les familles de migrants ont accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances.

Exemples :

- Des enfants de migrants fréquentent une structure d'accueil de jour où sont aussi accueillis des enfants suisses. Par le biais de chansons, de contes et de poèmes, ils apprennent la langue parlée sur leur lieu de domicile.
- Une responsable de groupe de jeu explique à des parents issus de la migration comment emprunter des livres pour enfants à la bibliothèque.

Interprétariat communautaire (3^e pilier)

Objectif :

Les migrants et les collaborateurs des structures ordinaires peuvent recourir dans certaines situations (informations complexes, thématiques très personnelles, procédures administratives) à un service professionnel d'interprétariat communautaire en vue de garantir des prestations de qualité.

Exemple :

- Monsieur S., enseignant, voudrait discuter avec des parents ayant de très faibles connaissances du français du besoin qu'a leur fille de mesures de pédagogie curative. Le centre d'interprétariat communautaire le met en relation avec un interprète qui connaît la langue et la culture des parents, garantissant ainsi que ces derniers comprendront ce dont leur fille a besoin pour progresser.

Programmes d'intégration cantonaux (PIC)

La Confédération et les cantons ont élaboré une stratégie qui prévoit que chaque canton met en œuvre des mesures d'intégration couvrant tout son territoire dans les huit domaines d'encouragement. Les cantons développent pour ce faire des programmes d'intégration cantonaux (PIC) d'une durée de quatre ans. Un PIC s'inscrit dans la stratégie de la Confédération et des cantons, définit des objectifs ainsi que des mesures et décrit les effets qui doivent être produits.

L'avantage de cette stratégie commune réside dans le fait que les cantons peuvent aménager avec souplesse les mesures d'intégration pour les adapter à leurs propres besoins. Les structures ordinaires et la composition de la population – suisse et étrangère – ne sont en effet pas les mêmes dans tous les cantons. Les PIC garantissent, par une approche ascendante, que les mesures d'intégration répondent aux besoins des différents groupes-cibles, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent produire leurs meilleurs effets.

La fin du processus est proche

Les programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2014–2017 ont été élaborés par la Confédération et les cantons dans le cadre d'un processus qui a duré plusieurs années.¹ C'est la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) qui a donné la première impulsion en 2009. En tant que plate-forme commune de la Confédération, des cantons, des villes et des communes, elle a présenté le rapport « Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers » et formulé des recommandations. Saisissant la balle au bond, le Conseil fédéral a décidé en 2010 de faire de l'encouragement de l'intégration l'un des quatre éléments de son plan d'intégration, suite à quoi la Confédération et les cantons ont mené des discussions concernant la mise en œuvre concrète. Fin 2011, les différents acteurs se sont entendus sur une stratégie et un financement communs. L'ODM et les cantons ont activement discuté des mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre la stratégie commune. Les cantons ont remis à l'ODM les avant-projets de PIC 2014–2017 fin 2012 et les projets définitifs mi-2013. Les conventions de programme seront signées d'ici la fin septembre 2013.



¹ Voir www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/integration/politik/weiterentwicklung.html

Encouragement de l'intégration dans les structures ordinaires

La collaboration, clé du succès

La politique de la Confédération en matière d'intégration repose sur le principe selon lequel l'intégration est une tâche transversale. Pour qu'elle soit efficace, les différents acteurs impliqués doivent collaborer et coordonner leurs mesures.

Afin que les immigrés puissent s'intégrer dans la société suisse, il importe qu'ils trouvent rapidement du travail et deviennent financièrement autonomes. Voilà pourquoi les institutions des domaines de la formation, du travail et de la sécurité sociale doivent travailler en étroite collaboration. C'est dans ce but-là que la collaboration interinstitutionnelle (CII) a vu le jour au niveau fédéral fin 2010. Sont représentées au sein des comités nationaux CII des organisations partenaires de la Confédération et des cantons qui sont actives dans les domaines susmentionnés. L'ODM et la Conférence des délégués cantonaux et communaux à l'intégration (CDI) en sont membres depuis fin 2011.

Figuraient en 2012 au centre des préoccupations de ces comités le transfert de connaissances entre les différents acteurs CII et le développement d'outils de communication. Le site internet (www.iiz.ch) a été repensé, et une newsletter sur les activités en cours a été publiée.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII est une stratégie commune mise en place dans le domaine de la formation et de l'intégration professionnelle. Elle doit permettre aux immigrés de trouver plus facilement du travail, grâce notamment au fait que les mesures dans les domaines de la formation, de l'assurance-chômage et de l'assurance-invalidité, de l'aide sociale et de la migration/intégration sont mieux coordonnées.

Pour ce faire, une collaboration étroite entre les services publics compétents aux trois niveaux étatiques est requise. Aussi un comité national de pilotage CII, un comité national de développement et de coordination CII et un bureau national CII ont-ils été mis sur pied en novembre 2010. On trouve également dans les cantons des structures et des organisations CII.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.iiz.ch

L'année sous revue a également été l'occasion de lancer divers projets interoffices ou interdépartements. Un état des lieux des activités CII menées jusqu'alors a ainsi été dressé dans le cadre d'une étude dont l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) avaient la responsabilité et qui a notamment permis de créer une base pour des évaluations futures de la collaboration entre institutions. Cette étude devrait être publiée en 2013.

Fin 2012, les partenaires CII ont fixé de nouveaux thèmes d'activité pour les deux années à venir. L'accent a été mis sur l'intégration des jeunes dans la formation et sur le marché du travail. Il s'agira d'analyser les effets des mesures prises par les différents partenaires CII sur ce groupe-cible et les solutions existant pour mieux coordonner les activités.

Document de base pour la collaboration interinstitutionnelle

L'ODM a élaboré à l'intention des partenaires CII le document de base « Handlungsfelder der Integrationsförderung von Ausländerinnen und Ausländern in der Interinstitutionellen Zusammenarbeit » (« Champs d'action de l'encouragement de l'intégration des étrangers dans la collaboration interinstitutionnelle »), qui propose notamment des projets devant permettre aux jeunes immigrés de trouver plus facilement une formation ou un emploi. Ce document contient en outre des recommandations pour une utilisation optimale des prestations d'interprétariat communautaire dans les structures ordinaires (par ex. centres de formation professionnelle, offices régionaux de placement et services d'aide sociale).

Les projets proposés seront mis en œuvre en 2013 en collaboration avec les partenaires CII compétents. Ils mettent l'accent sur les points suivants :

- Les jeunes qui sont arrivés en Suisse au titre d'un regroupement familial tardif présentent souvent des lacunes au niveau scolaire. Par ailleurs, nombre d'entre eux ne maîtrisent aucune langue nationale, ce qui rend difficile un accès au système scolaire et de formation professionnelle suisse. A cela s'ajoute le fait que les offres existantes ne sont pas toujours accessibles aux adolescents et aux jeunes adultes comme il le faudrait. Le projet CII doit permettre de trouver des moyens d'atteindre ces jeunes pour les amener à profiter des mesures et des offres de conseil existantes.
- Dans les structures ordinaires telles que les services d'orientation professionnelle, les offices AI et les services sociaux, le recours aux interprètes communautaires ne tombe pas toujours sous le sens. Le projet CII « interprétariat communautaire » vise à montrer des exemples de bonnes pratiques et, partant, à sensibiliser les structures ordinaires à ce procédé. Le but est qu'on fasse plus fréquemment appel aux interprètes communautaires afin d'améliorer la qualité des conseils. Le fait que ce type de prestations soit assuré par des professionnels dans le domaine social, éducatif et de la santé mais aussi dans celui de la justice et de la police contribue à ce que les instructions, les demandes et les offres soient comprises correctement. C'est souvent l'intervention de ces interprètes qui rend la compréhension possible et qui permet donc aux professionnels de faire leur travail. Il en résulte un gain à la fois de temps et d'argent.

Modification des dispositions de la loi sur les étrangers concernant l'intégration

Le caractère transversal de l'intégration se traduit également au niveau législatif. Force est en effet de constater que le projet de modification des dispositions de la loi sur les étrangers concernant l'intégration a des répercussions sur d'autres lois. Il implique ainsi des adaptations ciblées des lois sur la formation professionnelle, sur l'assurance-chômage, sur l'assurance-invalidité et sur l'aménagement du territoire. Les modifications ont notamment pour but de renforcer la collaboration entre les différents acteurs, comme l'a expliqué le Conseil fédéral dans son message du 8 mars 2013 à l'intention du Parlement.

Nouveaux organes pour les domaines de l'immigration et de l'intégration

Suite à la publication le 4 juillet 2012 de son rapport sur la libre circulation des personnes et l'immigration en Suisse, le Conseil fédéral a chargé l'ODM de procéder à un examen des structures et organes de coordination pertinents à l'échelon fédéral dans les domaines de l'immigration et de l'intégration. Tous les services fédéraux concernés ainsi que des représentants des cantons et des communes ont été associés au processus.

A l'issue de cet examen, le Conseil fédéral a institué un groupe de pilotage interdépartemental et un comité opérationnel, tous deux placés sous la houlette de l'ODM. Ces organes visent à renforcer la collaboration entre les services fédéraux avec la participation des services cantonaux et communaux. Ils observeront les répercussions de l'immigration et de l'intégration sur divers domaines de la société, tels que le marché du travail, le marché de l'immobilier, les assurances sociales et la formation.

Ces organes interdépartementaux sont composés des offices et services fédéraux compétents en matière d'intégration et d'immigration. Les partenaires des cantons, des villes et des communes y participent également.

L'intégration, une tâche transversale de l'Etat

L'intégration a été définie comme une tâche transversale dans le cadre de l'élaboration du « catalogue de mesures d'intégration 2007 ». La CII (voir encadré) et le comité élargi « immigration et intégration » doivent permettre d'ancrer plus solidement cette approche, ce qui contribuera à renforcer la politique de la Confédération en matière d'intégration.





Encouragement spécifique de l'intégration
dans les cantons

Programme des points forts jusqu'en 2013

L'ODM a participé, en 2012 aussi, au financement de mesures d'intégration dans les cantons. La mise en œuvre de ces mesures incombe aux services cantonaux en charge des questions d'intégration, aux centres de compétence Intégration et aux centres d'interprétariat communautaire. La Confédération a investi environ 13 millions de francs dans ces mesures.

Soucieux de l'élaboration minutieuse des programmes d'intégration cantonaux (PIC) pour les années 2014 à 2017, l'ODM a décidé, fin 2010, de poursuivre en 2012 et en 2013 l'essentiel des activités conduites dans le cadre du programme des points forts 2008–2011 (voir page 10 ss, Encouragement de l'intégration spécifique à partir de 2014).

La plupart des ressources affectées à l'encouragement, soit 8 millions de francs, ont été investies dans des offres de cours de langue, comme c'était déjà le cas par le passé. En 2012, les cantons ont développé et amélioré les mesures ainsi que les projets existants. Les quelque 4500 offres proposées ont permis d'atteindre plus de 100 000 personnes.

A cela s'ajoute désormais l'encouragement dans le domaine préscolaire. L'ODM n'a ici financé que des projets pilotes jusqu'en 2011. A compter de 2014, tous les cantons vont mettre sur pied des offres d'encouragement dans le domaine préscolaire qui couvriront tout leur territoire. L'ODM veut faciliter cette mise sur pied, raison pour laquelle il a décidé que les cantons pouvaient se servir dès 2012 et 2013 des contributions fédérales pour financer les projets réalisés dans ce domaine, ce qu'ils ont fait à hauteur d'environ 1 million de francs.

Les 30 centres de compétence Intégration, qui ont été soutenus en 2012 par la Confédération pour un montant

d'environ 3 millions de francs, informent et conseillent les immigrés, les employeurs de même que les autorités.

Ils seront placés à partir de 2014 sous la responsabilité des cantons. Jusque-là, l'ODM continuera d'assurer l'offre sans apporter aucune modification à la pratique en vigueur.

L'ODM apporte également son soutien aux centres d'interprétariat communautaire, qui connaissent un succès grandissant d'année en année. Le financement ne sera plus assuré directement par l'ODM à partir de fin 2013; ce sont les cantons qui prendront le relais lorsque les programmes d'intégration cantonaux seront introduits. En 2012, la Confédération a investi environ 1 million de francs pour soutenir les centres d'interprétariat communautaire.

Langue et formation

Des cours de langues adaptés aux différents besoins

En 2012, les cantons ont amélioré leurs cours de langue et continué d'adapter ces derniers aux besoins des différents groupes-cibles. Pour ce faire, ils travaillent de plus en plus souvent avec les communes et les prestataires de cours. L'ODM a soutenu l'encouragement linguistique dans les cantons à hauteur d'environ 8 millions de francs. La Confédération a ainsi financé quelque 4500 offres d'encouragement linguistique, dont ont profité plus de 100 000 personnes.

Il est important pour tout immigré de se faire comprendre dans son pays d'accueil. Maîtriser la langue locale permet de trouver plus facilement un emploi, de communiquer avec les autorités et d'aider ses enfants à faire leurs devoirs. Les immigrés qui ont été très peu scolarisés ou qui ne maîtrisent pas l'écriture latine rencontrent toutefois souvent des difficultés. Les personnes qui ont des enfants en bas âge à la maison, des horaires de travail irréguliers ou un faible revenu ont, elles aussi, besoin d'offres spécifiques.

Des offres de cours spécifiques et une collaboration accrue

Les cantons et les communes mettent donc au point des cours de langue qui visent à répondre aux différents besoins et à combler les lacunes existantes.

Dans le canton des Grisons par exemple, des cours de langue ont été organisés sur le lieu de travail. Les entreprises participantes, à savoir l'hôpital de Coire et plusieurs hôtels situés à Davos et Lenzerheide, ont pris en charge les frais de participation et mis à disposition des locaux. Le canton de Saint-Gall propose, quant à lui, des cours à des personnes à faibles revenus.

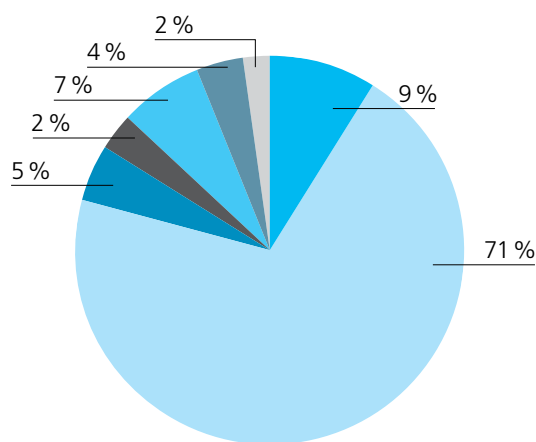
Le canton de Zurich a, lui aussi, élaboré tout un train de mesures, dont des cours destinés à des personnes à bas niveau de formation et des offres intégrant la garde des enfants. Des cours spéciaux sont également proposés aux parents dans le canton de Bâle-Ville.

La collaboration se renforce sensiblement, d'une part entre les cantons et les communes, d'autre part entre les communes elles-mêmes, ce qui permet par exemple aux petites communes de proposer des cours de différents niveaux.

Amélioration de la qualité

De nombreux cantons ont également défini des critères de qualité auxquels doivent répondre leurs offres. Des mesures de perfectionnement didactique et méthodologique sont proposées aux responsables de cours. Le canton de Genève œuvre actuellement pour que tous les prestataires de cours possèdent le label eduQua ou que leurs intervenants disposent d'un diplôme délivré par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Dans la plupart des cantons, les programmes de cours font l'objet d'une évaluation. A noter par ailleurs que le canton de Vaud propose une formation continue spécifique aux prestataires de cours afin que leur offre réponde aux critères de qualité requis.

Aperçu des offres d'apprentissage linguistique



Cours d'alphabétisation et cours avancés d'alphabétisation	■
Cours de langue	■
Cours de langue parents-enfants, mère-enfant, père-enfant	■
Cours d'intégration	■
Cours d'introduction, de motivation, de conversation et rencontres	■
Mesures en vue de l'intégration sociale	■
Autres	■

Offre d'e-learning dans le canton de Neuchâtel

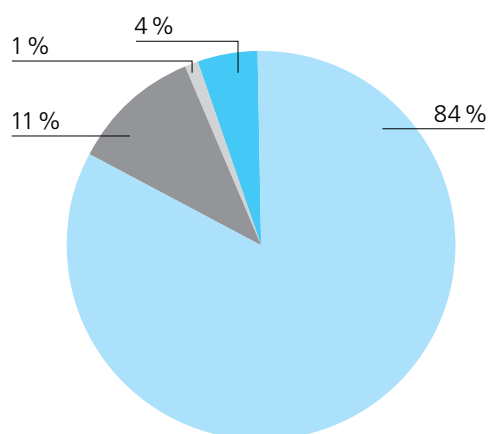
Les personnes ayant des horaires de travail irréguliers ou des enfants en bas âge éprouvent souvent des difficultés à trouver un cours de langue qui leur convienne. L'e-learning constitue pour elles une bonne solution. Le canton de Neuchâtel propose des cours de langue aux immigrés qui sont déjà capables de se faire comprendre dans des situations de la vie quotidienne et qui ont accès à Internet. Les participants peuvent faire des exercices en ligne afin d'améliorer leurs connaissances en grammaire et en orthographe. Ils peuvent également effectuer des exercices de compréhension écrite et d'expression orale via Internet, le but étant qu'ils puissent poursuivre leur apprentissage de façon autonome une fois le cours terminé. L'offre convient également aux personnes à revenu modeste qui n'ont pas les moyens de s'offrir un autre cours après avoir suivi les cours de base.

Projet pilote « Lesestark » dans le canton d'Argovie

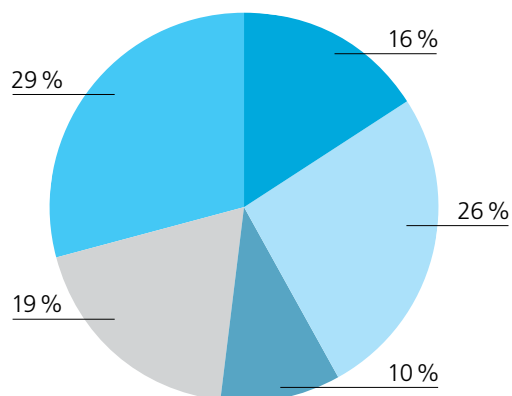
Comment apprendre à lire dans une langue dont l'écriture et la sonorité nous sont complètement étrangères ? De nombreux immigrés ont beaucoup de mal à apprendre à lire et à écrire la langue locale car ils n'arrivent pas à en distinguer clairement les phonèmes et les groupes de phonèmes. La méthode d'apprentissage « Lesestark » a été conçue pour les aider. Dans un premier temps, les participants apprennent à reconnaître certains phonèmes. Ce n'est que lorsqu'ils maîtrisent le positionnement de la langue et des lèvres qu'ils apprennent à prononcer le mot, puis, dans un second temps, à l'écrire. Cette méthode semble faciliter l'apprentissage de la nouvelle langue, notamment chez les personnes à bas niveau de formation.



Aperçu des cours de langue



Répartition du financement des projets



Cours de langue niveau A1 à A2 (CECR ou équivalent)

Confédération

Cours de langue B1 (CECR ou équivalent)

Cantons

Cours de langue niveau supérieur à B1 (CECR ou équivalent)

Communes

Cours de langue (plusieurs niveaux)

Tiers

Participants



Encouragement préscolaire

Bien démarrer dans la vie

Depuis plusieurs années, les cantons et les communes étendent leur offre destinée aux enfants d'âge préscolaire et à leurs parents. La Confédération a convenu avec les cantons que ces derniers intégreraient de manière explicite, à partir de 2012, l'encouragement préscolaire dans leurs mesures d'intégration et qu'en contrepartie elle leur apporterait un soutien financier, ce qu'elle a fait à hauteur d'environ 1 million de francs durant l'année sous revue.

L'encouragement préscolaire est bénéfique à tous les enfants, influant de manière positive sur leur développement futur. Il est particulièrement important pour les enfants issus de la migration car il leur permet d'apprendre de manière précoce la nouvelle langue, de sorte qu'ils puissent s'intégrer dans la société et suivre à l'école. Au final, c'est à l'ensemble de la société que cela profite.

En 2012, les mesures ont porté sur les trois domaines suivants :

- **Perfectionnement et mise en réseau des professionnels**

Le personnel des groupes de jeu, des structures d'accueil et des autres institutions de ce type est informé et bénéficie d'une formation continue afin de pouvoir mieux répondre aux besoins des enfants immigrés. Plusieurs cantons ont ainsi mis en place des cours d'apprentissage d'une langue nationale par les jeunes enfants.

Par ailleurs, les cantons ont contribué à optimiser la mise en réseau des communes, des services de conseil aux parents et des professionnels du perfectionnement pédagogique.

- **Formation des parents**

Les cantons veulent atteindre de manière plus ciblée les parents issus de la migration afin qu'ils recourent aux offres conçues pour les jeunes enfants et s'investissent activement dans leur rôle de parents. La direction de l'école de la commune zougnoise de Risch informe par exemple tous les parents ayant des enfants âgés de 3 ans de l'offre de groupes de jeu avec encouragement linguistique intégré. Un encouragement linguistique ciblé, à raison d'un cours par semaine, est ainsi proposé aux enfants accueillis au sein du groupe de jeu Rumpelstilz qui ont de faibles connaissances de l'allemand, voire qui n'en possèdent aucune. Lors de soirées, les parents concernés obtiennent des informations sur le thème « apprendre une langue » et sur les offres de jeux et d'apprentissage.

- **Développement d'un concept**

Les cantons et les communes développent des concepts globaux d'encouragement dans le domaine préscolaire, puis identifient les besoins existants et les offres potentiellement pertinentes. Le canton de Bâle-Campagne a par exemple élaboré en 2012 le concept « Frühe Sprachförderung » (« Encouragement linguistique dans le domaine préscolaire »), qui vise à adapter et compléter les mesures et les projets existants de manière à ce qu'une offre couvrant l'ensemble du territoire et répondant aux besoins puisse voir le jour. Ce concept est mis en œuvre de manière conjointe avec les communes.

« Vater sein in der Schweiz »

Le projet « Vater sein in der Schweiz » (« Etre père en Suisse ») a été développé dans le cadre d'un projet pilote suisse alémanique mené conjointement par les organisations VäterNetz.ch et formation-des-parents.ch. Il est né du constat que les offres de conseil et de formation destinées aux parents s'adressaient jusqu'alors avant tout aux mères et que des offres similaires pour les pères faisaient grandement défaut.

Le projet existe depuis 2010 dans le canton de Berne. Il a obtenu le prix d'encouragement de l'intégration de la ville de Berne en 2011. L'offre a été introduite en 2012 dans le canton d'Argovie et en 2013 dans celui de Lucerne.

« Vater sein in der Schweiz » réunit des pères issus de la migration. Lors de tables rondes, les hommes discutent du rôle de père, de la conception de la famille et de l'éducation dans différents pays. Chacun évoque également sa propre histoire migratoire, son rôle de père et sa vie de famille. Des sujets tels que la démocratie, le système scolaire et le système de santé sont aussi abordés.

De nombreux pères issus de la migration ont du mal, entre leur culture d'origine et les attentes de la société d'accueil, à trouver leur identité de pères. A cela s'ajoutent souvent la barrière de la langue, des difficultés financières et du chômage. Grâce à « Vater sein in der Schweiz », ces hommes peuvent discuter de ces problèmes, ce qui leur permet de se rendre compte qu'ils ne sont pas tout seuls. Ils sont alors en mesure d'aider leur famille à s'intégrer. Les discussions sont animées par un homme formé, qui est lui aussi issu de la migration et, dans l'idéal, père de famille.

Centres de compétence Intégration

Un point de contact dans chaque canton

Les centres de compétence Intégration (CCI) sont les principaux interlocuteurs des migrants, des employeurs ainsi que des autorités et organisations compétentes en matière d'intégration. Mandatés par la Confédération, ils contribuent à ce que les immigrés trouvent rapidement leurs repères dans leur environnement. La Confédération a financé les CCI pour un montant d'environ 3 millions de francs en 2012.

Les 30 centres cantonaux, régionaux et communaux de compétence Intégration (CCI) travaillent en étroite collaboration avec les structures ordinaires, comme les écoles, les services d'orientation professionnelle ou les services de santé. Ils sont également chargés de sensibiliser et de perfectionner le personnel des structures ordinaires.

En 2012, les CCI ont à nouveau organisé de nombreuses réunions d'information et des cours destinés aux migrants. Des sujets divers et variés ont été abordés tels que l'école, le choix d'un métier, les assurances sociales, les relations binationales ou le fait de vieillir en Suisse. Les CCI collaborent de plus en plus avec les communes, notamment afin qu'une primo-information soit proposée aux nouveaux arrivants. Ils s'efforcent par ailleurs de préserver au quotidien les bonnes relations qu'ils entretiennent avec la population migrante.

Quelques exemples de manifestations organisées en 2012

- Les CCI romands et tessinois ont organisé conjointement, du 21 au 28 mars 2012, la « semaine contre le racisme ». La campagne a bénéficié d'un bon ancrage local et a reçu le soutien de nombreuses communes, ce qui a contribué à mieux la faire connaître au public. L'écho médiatique a été très grand dans tous les cantons.
- Le CCI de Langenthal/Haute-Argovie a organisé avec le musée de Langenthal une exposition de six mois sur le thème « La migration liée au travail en Haute-Argovie », qui a donné lieu à une collaboration intensive avec les écoles. L'exposition s'est plongée dans le passé migratoire de la région ainsi que dans la vie personnelle et professionnelle de plusieurs travailleurs immigrés.
- Le CCI de la ville de Zurich a organisé en 2012 avec l'Asyl-Organisation Zurich (AOZ) une conférence sur la migration, qui a attiré 220 personnes. Consacrée au thème « La diversité sociale en 2022 », cette conférence a donné lieu à des présentations de portée internationale et à une table ronde.



Quatre questions à cinq centres de compétence

Sur quoi l'accent a-t-il été mis en 2012 et quelles ont été les réussites qui ont marqué cette année ? Quels défis faudra-t-il relever à l'avenir ? Les responsables de cinq centres cantonaux et communaux de compétence Intégration nous parlent de leur travail.

Sur quoi avez-vous mis l'accent en 2012 ?

Ramona Giarraputo (canton de Saint-Gall): Nous avons organisé un colloque d'experts sur « l'encouragement et l'évaluation des compétences linguistiques », auquel étaient invitées toutes les communes ainsi que des institutions qui s'occupent de questions de migration, d'intégration et de formation. Plus de 150 participants ont ainsi discuté la question de l'importance de la langue pour l'intégration et du niveau de connaissances nécessaire pour pouvoir se faire comprendre au quotidien. En 2012, nous avons en outre étendu notre réseau à l'échelle régionale et communale et avons fourni au public des informations sur les projets pilotes réalisés dans les régions et les communes. Nous avons par ailleurs développé le « projet urbain » à Rorschach et le « projet rural » à Rheintal.

Markus Kutter (Frauenfeld TG): Notre service a beaucoup œuvré pour la mise en réseau et la formation, que ce soit dans le domaine de la prime enfance ou dans celui des adultes. Avec l'aide d'autres organisations spécialisées, de services étatiques et de particuliers, nous avons mis sur pied de nouvelles offres et nous sommes engagés en faveur de la cohabitation dans les quartiers.

Amina Benkais-Benbrahim (canton de Vaud): 2012 a été placé sous le signe de la réorganisation de notre centre de compétence. Nous avons développé notre collaboration avec nos partenaires des structures ordinaires et ouvert une cinquième antenne régionale à Vevey. Nous avons également repensé notre site Internet pour que notre offre soit plus visible et plus facilement accessible. Nous mettons l'accent sur la « langue et la formation », la « lutte contre le racisme » et la « cohabitation dans les quartiers urbains ».

Hamit Zeqiri (canton de Schwytz): Nous avons soutenu des professionnels de différents horizons, par exemple des services de consultation, des écoles, des autorités ou des services de santé. Nous avons également organisé pour ces groupes-cibles l'offre de perfectionnement « Communiquer,

c'est plus que parler », au cours de laquelle nous avons abordé des thèmes tels que l'interculturalité, les préjugés et les stratégies de communication. Nous avons également mis sur pied le projet « FemmesTISCHE » dans le canton. A ce jour ont eu lieu des tables rondes consacrées aux thèmes suivants : « Le mouvement, c'est la vie » et « L'argent et l'éducation ».

Quel a été votre plus gros succès ou le temps fort de l'année 2012 ?

Gabriela Amarelle (Lausanne VD): Le cours de français que notre bureau a organisé à Vidy-Plage a connu un succès qui a largement dépassé nos attentes. Plus de 370 immigrés sont venus de tout le canton apprendre le français. Deux participants sur trois vivaient en Suisse depuis moins de six mois, ce qui veut dire que nous avons réussi à atteindre les nouveaux arrivants. Dans une ambiance détendue, les participants ont par exemple pu apprendre à se présenter eux-mêmes ainsi que leur métier. La plupart d'entre eux ont participé à plusieurs modules et ont fait part de leur intention de suivre un cours de langue régulier après les vacances d'été. Un but important visé par cette offre à bas seuil a ainsi été atteint.

Hamit Zeqiri: Nous organisons de nombreux projets et manifestations avec d'autres services spécialisés, comme les services d'orientation professionnelle. Nous touchons ainsi un plus large public et permettons aux professionnels d'améliorer leurs compétences interculturelles. Parmi les temps forts, figure une manifestation sur le thème de l'intégration professionnelle, à laquelle ont participé quelque 50 Erythréens.

Markus Kutter: C'est formidable de voir que les mesures prises font leurs preuves et que les offres sont utilisées. Ainsi, les places au sein du groupe parents-enfants sont prises d'assaut et il existe une liste d'attente pour le groupe de jeu d'éveil linguistique. En collaboration avec des prestataires de cours, nous avons créé, dans tout le canton, une nouvelle offre destinée aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire.

Quelles sont les spécificités de votre canton ou de votre commune ?

Ramona Giarraputo: Ces dernières années, six services régionaux indépendants spécialisés dans l'intégration ont vu le jour dans le canton de Saint-Gall afin de mettre en relation les acteurs au niveau régional, de coordonner les offres en matière d'intégration sur le plan régional et d'apporter sur le terrain une aide technique aux communes et aux autres organisations. Ces structures répondent aux besoins existant au niveau local. Elles garantissent un impact dans tout le canton.

Amina Benkais-Benbrahim: Notre CCI possède cinq antennes régionales réparties dans le canton de Vaud, ce qui nous permet de conseiller sur place des personnes qui planifient un projet et de mettre à leur disposition du matériel d'information.

Markus Kutter: Il n'existait jusqu'à présent pas de stratégie globale en matière d'intégration dans le canton de Thurgovie. Nous nous concentrons plutôt sur la mise en œuvre pratique des programmes. Nous avons depuis lors pu, avec le concours de partenaires importants, élaborer un programme d'intégration (PIC)³, qui bénéficie d'un large soutien.

Gabriela Amarelle: Lausanne a développé une politique en matière d'intégration qui répond largement aux besoins locaux. Comme une évaluation externe l'a confirmé, Lausanne est souvent, en tant que centre urbain, un moteur de développement en matière d'intégration pour le canton, et même pour la Romandie.

Quels sont les principaux défis qu'il faudra relever à l'avenir ?

Gabriela Amarelle: Les grandes villes comme Lausanne ou Zurich jouent un rôle prépondérant en matière d'intégration. Il serait essentiel de prendre davantage en compte l'importance des centres urbains pour les cantons et pour l'ensemble de la Suisse.

Ramona Giarraputo: Le CCI et les services régionaux spécialisés sont bien implantés dans le canton. Désormais, nous collaborons également avec des interlocuteurs dans les communes. Nous sommes donc sur la bonne voie pour relever, avec tous les acteurs, les défis qui se poseront à l'avenir.

Amina Benkais-Benbrahim: Notre domaine d'activité s'est étendu, raison pour laquelle nous avons davantage de tâches d'organisation et de coordination à assumer. Nous souhaitons par ailleurs mieux faire connaître notre offre auprès des différents groupes-cibles comme les écoles, les services de consultation et les autorités.

Hamit Zeqiri: Conformément à la loi sur la migration en vigueur dans le canton, l'encouragement de l'intégration incombe aux communes, ce qui explique que les offres varient d'une commune à une autre. Il serait essentiel que l'on trouve un peu partout une sorte d'offre de base, qui pourrait être étendue en fonction des besoins.

² A propos de « Projets urbains » voir page 34

³ A propos des PIC voir page 10 ss

Centres d'interprétariat communautaire

Demande et professionnalisme croissants

Les centres d'interprétariat communautaire ont également constaté une augmentation de la demande en 2012. Par leurs prestations, ils garantissent le fait que les immigrés puissent d'emblée se faire comprendre. En 2012, l'ODM a apporté son soutien à 13 centres de ce type pour un montant d'environ 1 million de francs.

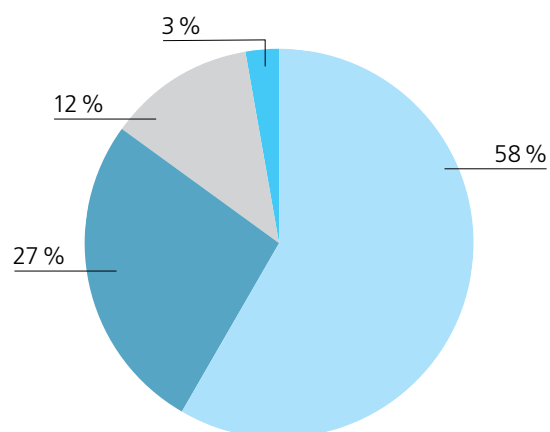
Maîtriser la langue parlée sur le lieu de domicile permet de trouver rapidement ses marques dans la société suisse. L'acquisition de connaissances linguistiques est donc indispensable à l'intégration. C'est pour cette raison que l'encouragement linguistique, que l'ODM soutient, constitue un élément important de l'encouragement de l'intégration dans les cantons. Pour apprendre une langue nationale, il faut cependant avoir du temps. De nombreux immigrés sont en mesure, après avoir suivi un cours de langue de longue durée, de s'entretenir avec leurs voisins ou leurs collègues de travail sur des sujets de la vie quotidienne, comme l'école de leurs enfants ou leurs loisirs. Les migrants peuvent toutefois aussi rencontrer des situations dans lesquelles les difficultés linguistiques ou les malentendus peuvent avoir de graves conséquences. Ce peut être le cas lors d'examen compliqués à l'hôpital ou de discussions avec les enseignants ou l'autorité chargée des questions de migration.

En pareilles situations, le travail des interprètes communautaires se révèle précieux. Ces professionnels ne se contentent en effet pas de transposer des propos d'une langue dans une autre, mais prennent aussi en compte la culture et les origines sociales de l'interlocuteur lorsqu'ils effectuent leur travail. Ce qui permet de dissiper tout malentendu, de faire la lumière sur des faits et de renforcer la confiance mutuelle.

Le fait que l'interprétariat communautaire soit assuré par un professionnel garantit que les aides et les offres mais aussi les instructions soient bien comprises. Dans les situations où une compréhension claire est requise, cela permet d'éviter des erreurs et parfois aussi des coûts importants, comme le révèlent les informations fournies par des services publics et des études sur l'efficacité de l'interprétariat communautaire. En 2012, 5865 clients (2011 : 5216) des hôpitaux, écoles et services d'orientation professionnelle ont fait appel aux services des 13 centres d'interprétariat communautaire. La plupart d'entre eux se sont déclarés satisfaits de la qualité de ces services, comme le révèlent des évaluations. Au total,

175 072 heures d'interprétariat ont été réalisées dans plus de 100 langues, ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à l'année précédente. C'est dans le domaine de la santé que la demande reste la plus forte (voir graphique). Les contributions versées par l'ODM ont surtout été consacrées à l'assurance qualité des prestations. Les heures de traduction sont la plupart du temps prises en charge par les institutions qui demandent l'intervention d'un interprète. Ce mode de financement garantit que l'interprétariat communautaire est utilisé à bon escient. Les centres d'interprétariat communautaire ont employé en 2012 quelque 2000 interprètes. Près d'un interprète sur deux dispose d'un certificat délivré par l'association faitière INTERPRET (voir encadré). Les interprètes communautaires formés ont réalisé plus de la moitié des heures d'interprétariat (58 %). Ce taux devrait continuer de grimper car le fait que l'interprétariat communautaire soit assuré par des professionnels est dans l'intérêt de tous les participants.

Nombre d'heures d'intervention par domaine



Santé	102 193 h
Social	46 942 h
Formation	21 365 h
Autres domaines	4 572 h

INTERPRET, l'organisation faîtière nationale

INTERPRET, l'Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle, est une association indépendante qui a vu le jour en 1999. INTERPRET est l'association faîtière nationale des interprètes communautaires, des services de médiation et des institutions de formation. Depuis 2004, elle délivre un certificat qui atteste que les interprètes communautaires sont à la hauteur des exigences pratiques de leur mandat dans le domaine de la santé, du social et de la formation. Pour obtenir ce certificat, il faut avoir réussi deux modules de formation, avoir pratiqué au moins 50 heures d'interprétariat et avoir répondu aux exigences linguistiques. En 2012, 117 certificats d'interprète et 10 brevets fédéraux ont été obtenus. Le brevet fédéral pour interprètes communautaires est délivré par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Pour l'obtenir, il faut passer un examen professionnel. En 2012, l'ODM et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont soutenu INTERPRET à hauteur de 150 000 francs chacun.

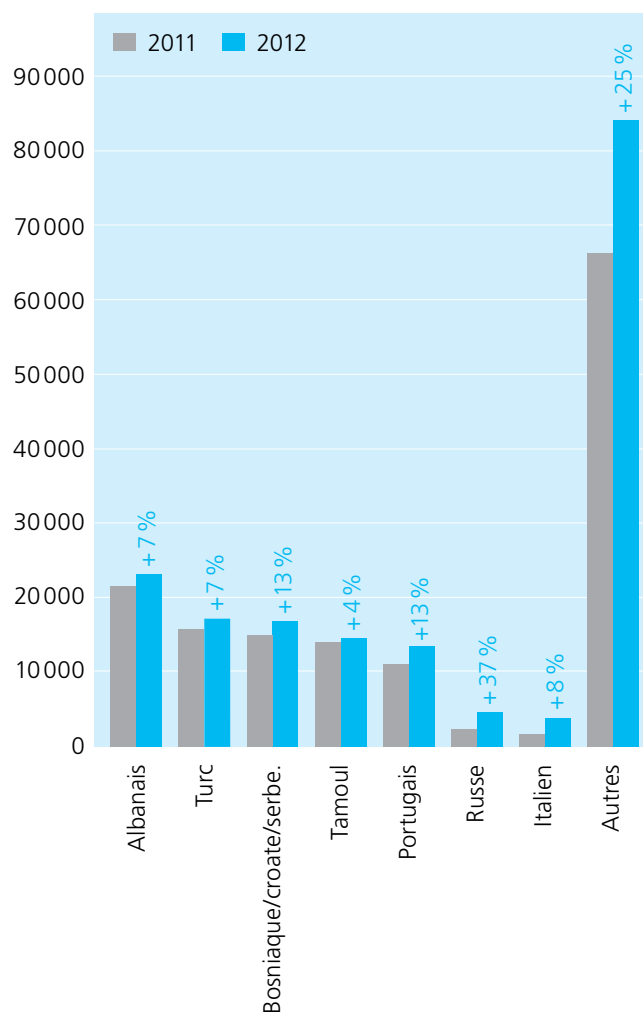
Triologue – une plate-forme d'apprentissage sur l'interprétariat communautaire

En 2012, l'ODM a soutenu à hauteur de 90 000 francs le projet « Triologue – plate-forme d'apprentissage sur l'interprétariat communautaire dans les domaines de la formation, de la santé et du social » mené par INTERPRET. Ce projet vise à mettre sur pied une plate-forme en ligne constituée de séquences filmées et de documents d'accompagnement expliquant comment fonctionne la collaboration entre les professionnels et les interprètes communautaires. Montrant ces derniers dans leur environnement de travail, les séquences filmées doivent servir à la formation des interprètes mais aussi à la sensibilisation des professionnels des domaines de la santé, de la formation et du social à cette pratique. Le projet devrait prendre fin mi-2013.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.inter-pret.ch

Nombre d'heures d'intervention par langue

Albanais	22 775 h
Turc	16 957 h
Bosniaque/croate/serbe	16 475 h
Tamoul	14 492 h
Portugais	13 019 h
Russe	4 503 h
Italien	3 192 h
Autres	83 659 h
Total	175 072 h





Projets pilotes de la Confédération

Développer l'encouragement de l'intégration

En apportant son soutien à des projets pilotes, la Confédération vise à développer l'encouragement de l'intégration, à assurer la qualité de ce dernier et à combler les lacunes existantes. Les projets sont encadrés par l'Office fédéral des migrations (ODM) et par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Ceux-ci ont investi respectivement 4,5 millions de francs et 1,8 million de francs environ en 2012.

Les projets pilotes sont des projets de portée suprarégionale ou nationale, qui se fondent sur les trois piliers de l'encouragement spécifique de l'intégration, à savoir : « information et conseil », « formation et travail », « compréhension et intégration sociale ». Les programmes d'intégration cantonaux se fondent sur les mêmes points forts (voir page 10 ss). Permettant de tester de nouvelles solutions et de mettre en relation différents acteurs, ils visent à intégrer les immigrés de manière durable et à leur permettre de prendre part à la vie en société. La CFM a lancé en 2012 le programme « periurban », dont le but est d'aider les nouveaux arrivants d'origines diverses à s'acclimater à leur nouvel environnement. Dans le cadre de l'appel d'offres « citoyenneté » lancé par la CFM, de nouvelles demandes de financement ont été déposées ; ces dernières portent sur des initiatives qui ouvrent aux étrangers des possibilités de participation à la vie politique.

En 2012, la CFM a achevé 21 projets, poursuivi 14 projets démarrés les années précédentes et donné son accord à 29 nouveaux projets. Une liste exhaustive des projets figure dans le rapport annuel « Migration plein cadre », publié par la CFM.⁴

L'ODM et la CFM ont soutenu de manière conjointe le programme interdépartemental « Projets urbains », qui est entré dans sa deuxième phase en 2012 et dont le but est d'améliorer la qualité de vie dans d'anciens « quartiers à problèmes ».

L'ODM a soutenu 102 projets au total. La moitié environ des contributions versées a été affectée à l'encouragement linguistique et à l'encouragement dans le domaine préscolaire, le reste ayant été consacré aux domaines de l'information et de l'intégration professionnelle et sociale des immigrés. Quelques projets pilotes importants sont présentés ci-après.

⁴ www.ekm.admin.ch/content/ekm/fr/home/dokumentation/publikationen/jahresberichte.html

Information

Un site d'actualités pour immigrés

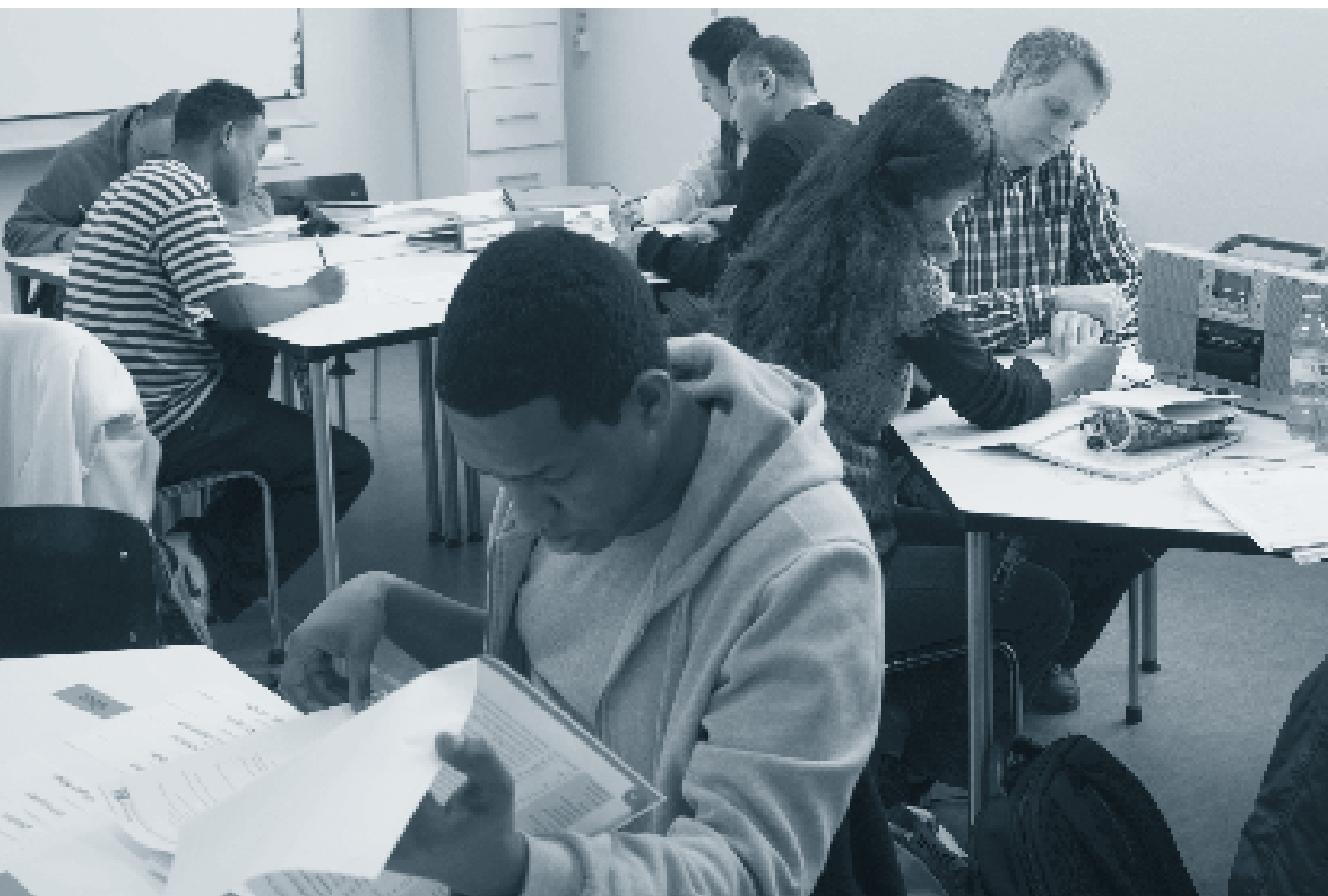
albinfo.ch est une plate-forme Internet qui s'adresse aux albanophones vivant sur le territoire helvétique. Elle leur fournit des informations sur l'actualité politique, culturelle et sociale en Suisse et dans leurs pays d'origine, contribuant ainsi à leur intégration.

Lancée en juin 2010 à Lausanne et Zurich, la plate-forme Internet *albinfo.ch* propose des articles en albanais, allemand et français. On y trouve par exemple des portraits d'immigrés albanophones ayant réussi leur intégration. *albinfo.ch* envisage d'engager davantage de jeunes immigrés en tant que stagiaires.

Reconnu pour la neutralité et le sérieux de ses articles, le site *albinfo.ch* est utilisé comme source journalistique par les médias suisses et ceux des Balkans. Ses visiteurs ne cessent d'augmenter : en 2012, on a compté environ 330 000 visites, soit 30 % de plus qu'en 2011. Depuis 2012, la plate-forme

propose une fois par semaine l'émission télévisée « in&out », qu'elle coproduit avec Radio-TV-Kosovo et qu'elle retransmet également via satellite. Sont diffusés des reportages, des interviews et des débats ayant trait à des sujets qui préoccupent le public en Suisse et dans les Balkans.

Au départ, *albinfo.ch* était financé par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) et la Direction du développement et de la coopération (DDC). Depuis 2012, l'ODM soutient également financièrement cette plate-forme, qui contribue activement à l'intégration de la population albanophone en Suisse.



Encouragement linguistique

Apprendre pour la vie quotidienne

L'ODM a développé le système d'apprentissage fide pour favoriser l'intégration linguistique des immigrés. Axé sur la pratique, ce système d'apprentissage convient bien aux personnes ayant été peu scolarisées. En 2012, l'ODM a investi environ 1 million de francs dans le développement et la diffusion de fide.

Comment faire savoir à son supérieur qu'un appareil ne fonctionne pas ? Que doit-on faire lorsqu'un de ses enfants ne peut pas aller à l'école ? Comment remplit-on un bulletin de versement ? Le nouveau concept d'encouragement linguistique fide permet aux immigrés d'apprendre rapidement à faire face à des situations de la vie quotidienne.

Les compétences acquises seront également documentées. Une évaluation et un passeport des langues seront introduits afin d'attester des connaissances linguistiques des immigrés et de leur capacité à faire face à des situations de communication dans leur quotidien. L'ODM développera le passeport

des langues en tenant compte notamment des besoins des autorités de migration et de l'emploi, des employeurs et des prestataires de formation.

Présenté à l'occasion d'une conférence nationale qui s'est tenue en mai 2012, le concept « fide | Français, italien, allemand en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer » a été très bien accueilli par les milieux spécialisés. Les autorités, les écoles de langues et les formateurs peuvent trouver sur le site www.fide-info.ch, qui existe depuis la mi-octobre, des informations et des outils pouvant être imprimés ou commandés. Par ailleurs, l'ODM et les services cantonaux spécialisés dans l'intégration ont organisé des formations d'introduction à fide. Quelque 650 formateurs et formatrices ont ainsi pu découvrir l'approche didactique de fide et les nombreux outils proposés. D'après les premiers échos, la nouvelle approche est bien reçue dans les cours de langue.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter www.fide-info.ch



Le projet fide sur les chantiers

fide a réussi son baptême du feu dans le cadre du projet pilote « L'allemand sur le chantier », mené par les partenaires sociaux du secteur principal de la construction (voir dialogue sur l'intégration de la CTA, page 49). Quelque 60 ouvriers du bâtiment allophones travaillant pour les entreprises Implenia de Bâle, Ramseier AG de Berne et Stutz AG de Saint-Gall et Frauenfeld ont suivi trois à quatre heures de cours d'allemand par semaine durant le semestre d'hiver 2012/13. La plupart du temps dispensés sur le lieu de travail, ces cours étaient gratuits et comptaient comme temps de travail. Les participants ont par exemple appris à expliquer un problème à leur supérieur ou à discuter avec leurs collègues des dangers au travail. Après avoir suivi le cours, ils étaient également en mesure de comprendre le règlement intérieur d'un immeuble, de prendre un rendez-vous chez le médecin ou de rédiger un courrier simple. L'évaluation a montré que l'approche a séduit tous les participants. Les personnes ayant suivi les cours étaient satisfaites car elles ont pu immédiatement mettre en pratique ce qu'elles venaient d'apprendre ; la plupart veulent approfondir leurs connaissances. Les partenaires sociaux vont étendre le projet à d'autres chantiers à partir de 2013.

Intégration professionnelle

Promouvoir l'accès au marché du travail

L'ODM soutient des mesures destinées à faciliter l'intégration professionnelle des migrants, en particulier des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire. Près de 700 000 francs ont ainsi été investis en 2012 à cet effet.

Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire peinent à trouver du travail. Au traumatisme causé par la guerre, des tortures ou une autre expérience de ce type viennent s'ajouter les difficultés pour faire reconnaître en Suisse les expériences professionnelles et les diplômes acquis dans leur pays. Différentes mesures ont été mises en place pour les aider à s'insérer dans le marché suisse du travail.

« Exploiter le potentiel des migrants »

Parmi ces mesures figure le projet pilote « Exploiter le potentiel des migrants » qui vise à permettre aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire de trouver un emploi correspondant à leurs qualifications professionnelles. La première phase du projet s'est achevée en 2011 avec la publication d'un rapport⁵ et du guide « Procédure des structures existantes pour la reconnaissance des diplômes, des acquis et des expériences professionnelles ».⁶

La deuxième phase a débuté en 2012 : les données relatives à la formation, aux connaissances linguistiques et à l'expérience professionnelle de 423 personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou admises à titre provisoire au cours du premier semestre 2012 ont systématiquement été collectées. 56 personnes qui seront suivies et aidées à partir de 2013 durant leur intégration sur le marché du travail ont ensuite été sélectionnées. Le projet doit également permettre d'évaluer la procédure suisse de reconnaissance et d'équivalence et de formuler des recommandations en vue de son amélioration.

Etude sur le taux d'activité

Cette étude longitudinale, qui a débuté en 2012, fournira des informations plus précises sur le taux d'activité des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire.

La partie quantitative de l'étude s'appuie sur des données AVS de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire qui avaient entre 25 et 50 ans à leur arrivée en Suisse entre 1997 et 2003, qui y vivent encore et qui n'ont pas été naturalisés. Ces données sont anonymisées et classées en fonction de caractéristiques telles que la classe d'âge ou le statut de séjour.

Il est ainsi possible de suivre l'intégration professionnelle de chaque groupe sur une période de plus de dix ans. Pour réaliser la partie qualitative, des représentants de la Confédération ainsi que des professionnels de différents cantons ont été interviewés. Ils ont été interrogés sur les stratégies adoptées ainsi que sur les réussites et les échecs rencontrés lors de l'intégration sur le marché du travail des groupes concernés.

Accompagnement à la recherche d'emploi

L'ODM apporte depuis 2009 son soutien à des organisations qui aident des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire traumatisés à prendre pied dans le monde du travail. Durant la phase pilote, qui a duré quatre ans, 33 participants sur les 110, soit 30 % environ, ont trouvé un poste. 47 personnes (43 %) ont effectué un stage, augmentant ainsi leurs chances de décrocher par la suite un emploi. Le suivi dure entre un et 42 mois.

L'offre s'adresse aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire qui bénéficient d'un traitement psychosocial en raison d'un traumatisme causé par des tortures, des violences de guerre ou un viol. Ces personnes ont généralement entre 25 et 45 ans, sont sans emploi mais en principe suffisamment stables psychologiquement pour exercer une activité régulière. Le suivi débute par un entretien de clarification mené par un « job coach ». Ce dernier analyse la situation, évalue les aptitudes personnelles et professionnelles ainsi que le potentiel de la personne concernée et délimite ensuite, sur la base des informations recueillies, les domaines d'activité possibles, par exemple l'hôtellerie ou le milieu hospitalier. Les participants sont ensuite aidés dans leur recherche d'apprentissage ou d'emploi.

Le suivi ne prend fin qu'une fois que la personne s'est familiarisée avec ses nouvelles fonctions et qu'elle a bien en main son poste de travail. Pendant toute la durée du processus, le coach se doit de rester en contact avec les médecins traitants, les travailleurs sociaux et les employeurs, l'objectif étant d'intégrer de manière durable les participants dans la vie professionnelle.

⁵ www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/ausschreibungen/potenziale-nutzen-anh1-f.pdf

⁶ www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/ausschreibungen/potenziale-nutzen-anh2-f.pdf

Encouragement préscolaire

Favoriser le développement des jeunes enfants

L'encouragement dans le domaine préscolaire favorise le développement des jeunes enfants, contribuant ainsi à l'égalité des chances et à l'intégration de ces derniers. En 2012, l'ODM a approuvé 21 projets visant à développer la qualité dans ce domaine, dont 6 études. Ces projets doivent s'achever fin 2014. Durant l'année sous revue, l'ODM a versé 1 million de francs environ pour soutenir des projets pilotes dans le domaine de l'encouragement préscolaire.

L'encouragement dans le domaine préscolaire se révèle particulièrement important pour les enfants d'immigrés. Il leur permet d'apprendre rapidement la langue parlée sur leur lieu de domicile et de développer leurs aptitudes. Pour pouvoir répondre aux besoins de ces enfants, le personnel encadrant a besoin de suivre une formation particulière. Aussi la qualité a-t-elle été au centre des préoccupations durant l'année sous revue. L'ODM a pu intégrer le thème de l'intégration dans deux projets importants qui avaient trait à l'assurance qualité dans le domaine préscolaire. Le premier, le « Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance », que l'Institut pour l'enfant Marie Meienhofer a élaboré sur mandat du Réseau suisse d'accueil extrafamilial et de la Commission suisse pour l'UNESCO, a été présenté au public en mai 2012. Le deuxième projet, le rapport « Qualitätslabel für Kindertagesstätten: Vorschlag für ein Manual » (« Label de qualité pour les structures d'accueil collectif de jour: proposition de manuel »), a été publié en septembre 2012 par le Centre universitaire de l'éducation pour la petite enfance de Fribourg sur mandat de l'Association suisse des structures d'accueil de l'enfance et de la Fondation Jacobs. En outre, l'ODM soutient le projet « Encouragement du dialogue et mise en réseau – encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire 2012– 2014 ». Le groupe de coopération composé du Réseau suisse d'accueil extrafamilial, de l'organisation Formation des parents CH et de la Commission suisse pour l'UNESCO a entamé en 2012 des discussions avec les cantons, les communes, les associations et les autres organisations sur la manière de garantir un encouragement préscolaire de bonne qualité qui permette d'atteindre de façon optimale les enfants d'immigrés.

Vous trouverez de plus amples informations sur www.projektplattform-fruehfoerderung.ch

« PRINZ »

De nombreuses crèches et écoles enfantines accomplissent un travail considérable pour intégrer et encourager les enfants de sorte qu'ils soient en mesure de suivre à l'école. Désireuse d'en savoir plus sur leur pratique, l'Université de Fribourg a réalisé l'étude « PRINZ » (« Best Practice integrationsfördernder Kitas und Kindergärten – Wege in die Zukunft »), qui est cofinancée par l'ODM. Pour réaliser cette étude, elle a sélectionné douze crèches et écoles enfantines situées en Suisse alémanique et va interroger les collaborateurs de ces structures sur leur travail et leurs méthodes. Pour opérer cette sélection, elle s'est appuyée sur sa précédente étude intitulée « FRANZ » (« Früher an die Bildung, erfolgreicher in die Zukunft »), dans le cadre de laquelle elle a dressé une liste des crèches et des écoles enfantines obtenant des résultats particulièrement bons. L'étude « PRINZ » permettra d'améliorer la formation et la formation continue dans le domaine de l'intégration et de l'encouragement préscolaire.

Formation continue et qualification des spécialistes de l'intégration dans le domaine préscolaire

Le projet « Weiterbildung und Qualifikation für Fachpersonen Integration im Frühbereich/IFB » est organisé par l'organisme « machbar Bildungs-GmbH » et financé par l'ODM ainsi que par les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Soleure et de Zurich.

Cette formation continue composée de plusieurs modules aborde des thèmes aussi divers et variés que la compétence interculturelle, l'implication et la participation des parents, l'allemand pour les parents et les enfants et l'acquisition de la première et de la seconde langue par des enfants d'âge préscolaire issus de la migration.

Un autre aspect abordé est celui du plurilinguisme chez les enfants d'âge préscolaire: quelle est l'importance de la première langue? Quels facteurs influencent la seconde langue? Comment les enfants apprennent-ils l'allemand en tant que langue seconde? Il est aussi question lors de cette formation continue des troubles du langage rencontrés par les enfants d'âge préscolaire plurilingues et de leurs causes.

Projets urbains

Cohabitation dans le quartier

Le projet pilote « Projets urbains – intégration sociale dans des zones d’habitation », lancé en 2008, vise à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la cohabitation dans des quartiers aux prises avec des difficultés particulières. Dix communes participent à la deuxième phase du projet, qui durera de 2012 à 2015. L’ODM investit 230 000 francs par an dans ce projet, qui est également financé par d’autres offices fédéraux.

Il existe dans de nombreuses villes des zones d’habitation qui accusent un retard en termes de qualité de vie et de logement. Ces zones d’habitation manquent d’espaces verts et de lieux de rencontres, mais aussi d’endroits où les enfants et les adolescents peuvent jouer et pratiquer des activités sportives. La composition de la population évolue, ce qui génère des malentendus et des conflits et entraîne une dégradation de la cohésion sociale.

Pour que ces quartiers connaissent une évolution positive, il faut que tous les acteurs impliqués, c’est-à-dire les différents services communaux, les gérances, les commerçants et les habitants eux-mêmes, se mobilisent.

Le projet pilote « Projets urbains » aide les communes dans cette tâche. Il existe ainsi aujourd’hui, dans des quartiers ayant été par le passé aux prises avec des difficultés, une meilleure offre de transports en commun, des maisons de quartier, des aires de jeux et des terrains de sport, des groupes de jeu avec encouragement préscolaire ou des cours de langue organisés au parc.

En mai 2012, toutes les communes ayant participé au projet ont pu échanger leurs expériences. Pour inciter d’autres villes et communes à lancer des projets similaires, les expériences faites lors de la première phase du projet (2008–2011) ont été présentées en janvier 2013 à l’occasion d’une conférence publique, à laquelle ont participé 250 personnes.

La Confédération a publié début 2013 la brochure « Les quartiers en action : une approche plurielle pour un développement partagé », qui présente les onze projets réalisés lors de la première phase et des bonnes pratiques.

Communes participant au projet

Participent à la deuxième phase du projet pilote (2012–2015) Aarbourg (AG), Olten (SO), Pratteln (BL), Regensdorf (ZH), Rorschach (SG), Schlieren (ZH), Spreitenbach (AG), Vernier (GE), Versoix (GE) et Vevey (VD).

Le projet est suivi par un groupe de pilotage composé de représentants des offices fédéraux du développement territorial (ARE), des migrations (ODM) et du logement (OFL), du Service de lutte contre le racisme (SLR) et de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Il est placé sous la responsabilité de l’ARE. La Confédération investit chaque année un demi-million de francs au total dans ce projet.

Cette somme permet entre autres de participer à hauteur de 50 % au maximum au financement des différents projets, le reste étant pris en charge par les cantons et les communes.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter www.projetsurbains.ch

Le quartier « Längi » à Pratteln (BL)

Le quartier « Längi » situé sur la commune de Pratteln souffrait auparavant d’une image négative. Un peu plus de quatre ans après le lancement du projet pilote « Projets urbains », de nombreux changements positifs sont survenus. Grâce à une campagne d’information sur la gestion des déchets et à la construction d’un nouveau point de collecte enterré, les rues sont plus propres. Les enfants et les adolescents peuvent se défouler sur la toute nouvelle aire de jeux et sur le terrain de street soccer. Les habitants peuvent s’impliquer dans l’aménagement de leur quartier. Les responsables ont obtenu des succès remarquables. Ils sont notamment parvenus à rassembler les habitants du quartier Längi et à créer un esprit de cohésion. Les immigrés sont, eux aussi, mieux intégrés dans le quartier. Forte de cette expérience, la commune lance à présent la deuxième phase du projet en l’étendant à deux autres zones d’habitation.

⁷ La brochure peut être téléchargée ou commandée à l’adresse suivante : www.are.admin.ch/dokumentation/publikationen/00016/00521/index.html?lang=fr

Mariages forcés

Droit à l'autodétermination

Le Conseil fédéral a lancé en 2012 un programme de lutte contre les mariages forcés. Objectifs: mettre sur pied dans toute la Suisse des offres destinées aux personnes concernées et renforcer la collaboration entre les services de consultation et les professionnels. Pour atteindre ces objectifs, l'ODM a investi environ 2 millions de francs.

En Suisse, on estime qu'en 2009 et 2010 environ 1400 personnes ont été contraintes, parfois sous la violence, par un membre de leur famille à se marier, à mettre fin à une relation de leur choix ou à renoncer à un divorce. C'est ce que révèle une étude réalisée par l'Université de Neuchâtel sur mandat

de la Confédération⁸ et qui s'intéresse pour la première fois à la situation en la matière dans le pays.

Le Conseil fédéral a publié son rapport sur les mariages forcés le 14 septembre 2012, répondant ainsi à la motion Tschümperlin. En même temps, il a lancé un programme national,⁹ qui durera de 2013 à 2017.

Dans le rapport susmentionné, le Conseil fédéral parvient à la conclusion que les mariages forcés doivent être considérés comme une forme de violence domestique. Les mesures de lutte qui seront prises se fonderont donc sur les expériences faites jusqu'à présent dans ce domaine, et les services qui s'occupent de la violence domestique seront associés au processus. C'est la raison pour laquelle l'ODM et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes assument conjointement la responsabilité de ce programme. Les coûts de ce dernier seront couverts par les crédits existants du Département fédéral de justice et police (DFJP), compétent dans ce domaine et qui accorde une grande importance à ce problème. Les mariages forcés ont d'ailleurs fait l'objet de la rencontre avec les médias organisée durant l'été par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

Réseaux contre les mariages forcés

Le programme prévoit la mise en place, dans toutes les régions de Suisse, de réseaux fonctionnels contre les mariages forcés, afin de permettre une coopération entre les professionnels et les services de consultation en matière de violence domestique et d'intégration. Par ailleurs, des offres et des mesures de prévention doivent être développées à l'intention des victimes et auteurs potentiels de contraintes, en lien avec le mariage.

Parallèlement à cela, le Parlement a adopté en juin 2012 la loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2013. Cette nouvelle loi prévoit notamment que les mariages conclus sous la contrainte seront à l'avenir poursuivis d'office et sanctionnés en vertu d'une norme pénale spécifique.¹⁰



⁸ Neubauer, Anna und Dahinden, Janine (2012). « Mariages forcés » en Suisse: causes, formes et ampleur. Berne: Office fédéral des migrations.

⁹ www.bfm.admin.ch/content/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2012/2012-09-14.html

¹⁰ www.ejpd.admin.ch/content/ejpd/fr/home/themen/gesellschaft/ref_gesetzgebung/ref_abgeschlossene_projekte0/ref_zwangsheirat.html

Table ronde sur l'Erythrée

Aide ciblée aux ressortissants érythréens

Le nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire en provenance d'Erythrée a considérablement augmenté depuis 2006. L'intégration de ces quelque 10 000 ressortissants constitue un défi de taille pour les cantons. L'ODM aide ces derniers à mettre en place des solutions à l'échelle cantonale et régionale.

Fin 2011, l'ODM a organisé une table ronde nationale en vue de trouver des solutions pour aider les immigrés érythréens à s'intégrer. Etaient invités à cette table ronde des délégués cantonaux et communaux à l'intégration, des coordinateurs cantonaux en matière d'asile, des organisations non gouvernementales, des experts et des représentants de la communauté érythréenne. Il est notamment ressorti des discussions que des solutions régionales s'avéraient plus efficaces qu'une stratégie nationale en matière d'intégration car il était possible d'adapter ces solutions aux différentes conditions locales et aux offres existant dans la région.

C'est la raison pour laquelle des tables rondes régionales ont été organisées en 2012 pour les régions de Bâle et de Zurich, mais aussi pour la Romandie. L'ODM a, pour chacune de ces tables rondes, mis à disposition un coach qui possédait des contacts étroits avec les organisations érythréennes. D'autres tables rondes seront organisées en 2013 dans ces régions mais aussi dans d'autres régions du pays.

« Grūezi Eritrea » :

un cours pour apprendre à vivre en Suisse

Caritas Argovie a organisé le premier cours « Grūezi Eritrea » le 5 novembre 2010. Ce cours s'adresse aux adultes en provenance d'Erythrée qui ont obtenu le statut de réfugiés ou qui ont été admis à titre provisoire. D'une durée de douze heures, réparties sur six après-midis, il permet aux participants d'obtenir des informations importantes sur la vie en Suisse. Une responsable de groupe de jeu s'occupe pendant ce temps des enfants. Les expériences après sept cours sont très positives.

Voici les principales questions traitées :

Relations sociales et logement : Quelles sont les règles de politesse en Suisse ? Quelle importance revêtent la ponctualité et la fiabilité ? Quels sont les principaux points du règlement intérieur de l'immeuble et que faire pour entretenir des rapports cordiaux avec ses voisins ?

Argent : Comment établit-on un budget ? Comment met-on de l'ordre dans ses documents ? Comment s'inscrit-on à la caisse d'assurance-maladie et comment paye-t-on ses factures ? Comment achète-t-on un billet de train ?

Famille et santé :

Comment manger sainement et avoir une activité physique suffisante quand on a peu de moyens ? Quelle importance les jeux et l'activité physique ont-ils pour les enfants ? Quels sont les effets préjudiciables des mutilations génitales et quelles sont les sanctions pénales prévues en Suisse ?





Forfaits d'intégration

Aide initiale pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire

En 2012, la Confédération a versé environ 23 millions de francs aux cantons pour encourager l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire. Les cantons ont prolongé les mesures existantes, les ont améliorées lorsque cela s'avérait nécessaire et les ont parfois étendues.

Toute personne qui souhaite s'installer durablement en Suisse doit pouvoir participer à la vie de la société et trouver du travail. La Confédération verse aux cantons un forfait d'intégration unique de 6000 francs par réfugié reconnu et par personne admise à titre provisoire.¹¹ Cet argent est utilisé en premier lieu pour encourager l'acquisition de connaissances linguistiques chez les migrants et pour intégrer rapidement ces derniers sur le marché du travail. Il sert aussi à favoriser l'intégration sociale des personnes qui sont dans l'incapacité, pour des raisons familiales ou de santé, d'exercer immédiatement une activité lucrative. Leur insertion professionnelle s'en trouvera par la suite facilitée. Il s'agit également de familiariser les personnes concernées avec les structures ordinaires, comme les autorités et les écoles. En 2012, la Confédération a versé au total 23 millions de francs environ à titre de forfaits d'intégration, ce qui représente environ un tiers de moins qu'en 2011. De nombreux cantons ont utilisé, en sus des forfaits d'intégration versés durant l'année sous revue, les fonds provisionnés les années précédentes.

Intégration sociale et professionnelle

En 2012, les cantons ont intensifié leurs efforts pour intégrer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail primaire. Ils ont étendu leurs offres et se sont efforcés de les adapter encore mieux aux besoins des personnes concernées. Des offres mêlant des aspects d'ordre social et professionnel ont ainsi été soutenues dans la perspective d'une intégration future sur le marché du travail.

Dans plusieurs cantons, des collaborateurs spécialisés procèdent à des bilans de compétences individuels et évaluent le potentiel des personnes concernées, suite à quoi ils leur attribuent des mesures appropriées. Ils proposent du coaching en matière de candidature ainsi que des placements sur le marché du travail et élaborent, avec l'aide des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, un plan de mesures. Différents services tels que les services d'aide sociale, les offices régionaux de placement et des organisations mandatées prennent part au processus.

¹¹ Voir art. 18 de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE ; RS 142.205)

Ainsi, le service d'aide sociale du canton de **Bâle-Ville** a ouvert début 2012 la section « Intégration VA+Flü ». Cette dernière conseille de manière individualisée, oriente vers des mesures et accompagne les réfugiés (Flü) et les personnes admises à titre provisoire (VA), aptes au placement et qui perçoivent l'aide sociale, que l'âge, une maladie ou des obligations familiales n'empêchent pas de travailler.

Le service argovien pour l'intégration « Anlaufstelle Integration Aargau » mène des entretiens avec les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire qui arrivent dans le canton pour déterminer leur niveau de connaissances. Par ailleurs, le **canton d'Argovie** a intensifié ses efforts pour répondre aux besoins spécifiques des personnes pouvant être considérées comme qualifiées au vu de la formation ou de la longue expérience qu'elles ont acquises dans leur pays d'origine. En collaboration avec les conseillers des offices régionaux de placement et le service argovien de consultation en matière de formation et d'emploi, des analyses de situation ont été réalisées, sur la base desquelles des mesures ont été planifiées. Lancé en 2012 dans le **canton de Vaud**, le projet « Destination emploi » est un projet d'intégration professionnelle qui s'adresse spécifiquement aux personnes admises à titre provisoire en mesure de travailler et qui vise à mettre ces dernières en relation avec les services de placement.

Dans le **canton de Berne**, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire ont pu participer à des cours qui leur ont permis d'en savoir plus sur la vie en Suisse. Organisés par l'EPER, ces cours visaient à favoriser leur intégration sociale. Les participants se sont penchés sur la question de la gestion de l'argent ou encore celle de la santé ou de l'alimentation. Ils ont pu découvrir le système d'assurances et d'assurances sociales, la Constitution suisse ainsi que leurs droits et leurs devoirs. Ils ont également été informés des possibilités de formation et de perfectionnement et ont vu comment établir un dossier de candidature.

Encouragement linguistique

Quand on veut s'intégrer dans la société et le monde du travail suisses, il faut pouvoir se faire comprendre. Les forfaits d'intégration versés par la Confédération servent donc avant tout à encourager l'acquisition d'une langue nationale. En 2012 aussi, des cours de langue de différents niveaux et mettant l'accent sur divers aspects ont été proposés. Afin de préparer encore mieux les personnes concernées à intégrer le marché du travail primaire, les cantons ont intensifié l'encouragement linguistique. De plus, nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire en Suisse utilisent un autre alphabet que l'alphabet latin. Chez ces personnes, l'alphabétisation est une condition sine qua non à l'acquisition d'une langue nationale.

Le **canton de Genève**, par exemple, a décidé en 2012 que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire devaient disposer au minimum d'un niveau de compétences A2 (conformément au cadre européen commun de référence pour les langues CECR) avant de participer à une mesure d'intégration professionnelle. Le canton a par conséquent revu à la hausse sa participation au financement de l'encouragement linguistique.

Exercice d'une activité lucrative : situation juridique et taux d'activité

L'accès des personnes admises à titre provisoire au marché du travail a été facilité en 2007. Ces personnes peuvent obtenir de la part des autorités cantonales une autorisation d'exercer une activité lucrative, indépendamment de la situation sur le marché de l'emploi et de la situation économique. Le principe de la préférence nationale ne s'applique plus.

Les personnes auxquelles la Suisse a accordé l'asile ou le statut de réfugié admis à titre provisoire sont autorisées à exercer une activité lucrative ainsi qu'à changer d'emploi et de profession.

En 2012, le taux d'activité des réfugiés reconnus en mesure d'exercer une activité lucrative et dont la durée de séjour ne dépassait pas cinq ans s'élevait à 17,8 % en moyenne. Le taux d'activité des réfugiés admis à titre provisoire en mesure d'exercer une activité lucrative et dont la durée de séjour en Suisse était de sept ans au maximum atteignait 31,9 % en moyenne, contre 38,6 % pour les personnes admises à titre provisoire en Suisse avec une durée de séjour similaire (voir également page 32).

Pour en savoir plus sur l'accès des personnes admises à titre provisoire au marché suisse du travail, voir également :

www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/berichte/info-ausweis-f-arbeitsmarkt-f.pdf

Développements dans les cantons

Différents services sont compétents pour la gestion des forfaits d'intégration dans les cantons. Quelques cantons ont confié l'encouragement de l'intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire à des organisations non gouvernementales tandis que d'autres disposent de services internes à l'administration, majoritairement dans le domaine de l'aide sociale, pour s'acquitter de ces tâches. Indépendamment de l'organisation au niveau cantonal, on observe que, de plus en plus, ces personnes sont suivies et

encadrées de manière individuelle par un professionnel. Une fois le bilan de compétences individuel et l'évaluation des capacités réalisés, quelques cantons élaborent un plan d'intégration adapté. Le professionnel conclut ensuite une convention d'objectifs avec la personne concernée. Ce plan est envoyé pour validation et approbation financière à l'instance cantonale responsable de la gestion des forfaits d'intégration. Selon le canton, les mesures sont proposées par des institutions publiques, des organisations à but non lucratif ou des entreprises du secteur privé.



De nombreux cantons ne disposent pas encore de concept global impliquant tous les acteurs pertinents (par ex. les services sociaux, les autorités en charge de l'emploi, les organisations d'utilité publique et les prestataires de cours). Ils intensifient toutefois leurs efforts pour identifier les besoins de chacun en matière d'intégration et adapter les mesures en conséquence. Pour ce faire, ils analysent et améliorent la collaboration entre les différents acteurs et concluent de nouvelles conventions de prestations avec des tiers. A compter de 2014, les cantons se fonderont sur des bases conceptuelles pour l'intégration des réfugiés reconnus et

des personnes admises à titre provisoire (voir page 10 ss, programmes d'intégration cantonaux à partir de 2014). Ils y décrivent les besoins de ces personnes dans tous les domaines importants de la vie et définissent à partir de là des mesures adaptées aux différents groupes-cibles. Dans le cas des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire, le principal objectif visé est l'amélioration des chances sur le marché du travail, ce qui requiert des mesures ciblées d'intégration professionnelle et d'acquisition d'une langue nationale.



Octroi de l'asile et admissions à titre provisoire : faits et chiffres

En 2012, 28 631 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, ce qui représente 6 080 demandes de plus qu'en 2011 (+27 %). Il s'agit de l'année qui a vu le plus grand nombre de demandes jamais enregistré depuis 1999 (47 513 demandes). Durant l'année sous revue, 24 941 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 5 474 de plus qu'en 2011 (+28,1 %).

En 2012, l'asile a été accordé en Suisse à 2 507 réfugiés (2011 : 3 711, soit -32,4 %). 1 332 provenaient d'Erythrée, 184 de Syrie, 160 de Turquie, 136 d'Irak, 120 du Sri Lanka, 97 de Somalie, 92 d'Iran, 44 d'Éthiopie, 39 du Togo, 38 d'Afghanistan et le reste d'autres pays.

2 060 personnes ont été admises à titre provisoire (réfugiés admis à titre provisoire compris ; 2011 : 3 070, soit -32,9 %) ; les principaux pays de provenance de ces personnes étaient la Syrie (232), l'Erythrée (217) et la Somalie (179).

Fin décembre 2012, on comptait en Suisse 28 122 réfugiés reconnus (permis B et C) et 22 625 personnes admises à titre provisoire (18 582 personnes admises à titre provisoire et 4 043 réfugiés admis à titre provisoire).

Les mesures d'intégration en quelques mots

Les mesures d'intégration destinées aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire consistent aussi bien en outils de promotion ciblés qu'en offres de structures ordinaires, telles que les mesures relatives au marché du travail, les mesures de formation professionnelle ou les offres des services sociaux.

Les mesures d'intégration se répartissent grosso modo dans les cinq domaines ci-après, tout en sachant que certaines offres contribuent simultanément à plusieurs domaines de l'intégration.

- **Encouragement linguistique :**

cours d'alphabétisation, cours de langue de différents niveaux, cours de langue intensifs, cours de langue à des fins professionnelles, etc.

- **Encouragement de l'intégration professionnelle :**

formation initiale (alphabétisation, mathématiques de tous les jours, informatique, etc.), offres de formation (continue), formations continues spécialisées, offres de formation continue destinées aux femmes, offres transitoires pour les jeunes, places de stages, offres de stages, coaching pour les entretiens d'embauche, soutien dans la recherche d'emploi, emplois protégés dans différents secteurs d'activité, divers programmes d'occupation spécifiques, etc.

- **Encouragement de l'intégration sociale :**

cours sur des thèmes ayant trait à l'intégration sociale (par ex. gestion du quotidien en Suisse), cours spécialement destinés aux femmes, cours de langue avec garde d'enfants par du personnel qualifié, programme d'emploi temporaire, etc.

- **Offres de conseil :**

services d'information et de consultation, bilan de compétences et coaching individuel (gestion de cas), cours d'intégration, diffusion d'informations sur le quotidien et la vie en Suisse, etc.

- **Autres mesures :**

offres spéciales à l'intention de personnes présentant des troubles physiques et psychiques (ayant subi un traumatisme, entre autres), sensibilisation des employeurs, séances d'information consacrées au thème de l'intégration, interprétariat communautaire, suivi psychosocial, mentoring, séances de sensibilisation et d'information (par ex. Journée des réfugiés), etc.



Conventions d'intégration et recommandations en matière d'intégration

Soutien en faveur d'une intégration rapide

Depuis 2008, certains groupes d'immigrés peuvent être tenus de participer à des cours de langue ou d'intégration. En 2012, neuf cantons ont fait usage de cette possibilité et conclu des conventions d'intégration ou émis des recommandations en matière d'intégration.

Toute personne qui arrive dans un pays étranger a énormément de choses à apprendre. Les conventions d'intégration et les recommandations en matière d'intégration permettent aux immigrés de planifier ce processus d'apprentissage et de s'informer sur les offres existantes. Elles constituent des aides à la motivation et à l'intégration.

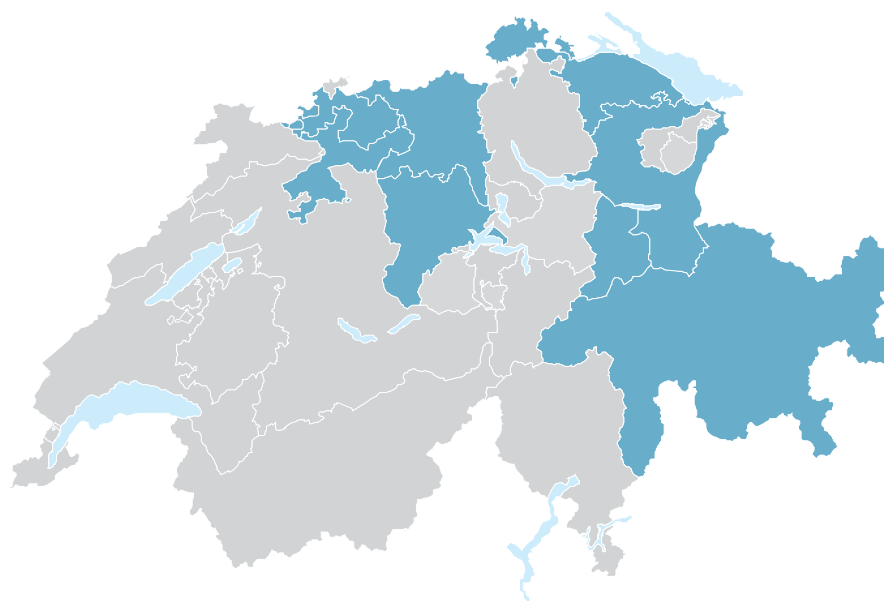
Dans la grande majorité des cas, un entretien individuel est associé à la conclusion d'une convention d'intégration ou à la formulation d'une recommandation, le but étant de définir les étapes nécessaires à une intégration réussie. Une convention d'intégration portant sur la fréquentation d'un cours pour apprendre l'alphabet latin sera par exemple conclue avec une personne admise à titre provisoire en provenance d'Erythrée tandis qu'une recommandation pour un cours de langue sera adressée à une personne venant d'un pays anglophone. Les personnes concernées disposent généralement d'un délai d'un ou deux ans pour suivre le cours.

Dans le cas des personnes en provenance d'Etats tiers, il est possible d'établir des conventions d'intégration contraignantes. A noter que le non-respect de la convention d'intégration peut entraîner, sous réserve des limites imposées par la loi et le droit international, des sanctions relevant du droit des étrangers, comme le retrait de l'autorisation de séjour. En raison de l'accord sur la libre circulation des personnes, seules des recommandations d'intégration peuvent être adressées aux immigrés provenant de l'UE/AELE. Précisons que le non-respect d'une recommandation n'entraîne aucune sanction. Cependant, le fait d'avoir bénéficié de mesures

d'intégration est la plupart du temps considéré comme un signe d'intégration réussie. On en tient souvent compte lors de l'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement. Les cantons font un usage différent des instruments que sont les conventions d'intégration et les recommandations en matière d'intégration. Seules les conventions pour les personnes exerçant une activité d'encadrement religieux sont prescrites par la loi, et ce dans certains cas particuliers. Les cantons peuvent fixer leurs propres règles pour ce qui est des autres personnes. Si les cantons de Suisse latine continuent d'utiliser les conventions d'intégration et les recommandations en matière d'intégration uniquement dans le cas des personnes exerçant une activité d'encadrement religieux, neuf cantons suisses alémaniques ont recours systématiquement à ces instruments dans d'autres cas (voir carte page 46). Des différences de pratiques existent aussi en ce qui concerne le cercle des personnes prises en considération. Quelques cantons font une utilisation à large échelle de cet instrument, concluant des conventions ou adressant des recommandations dans un nombre de cas relativement important, notamment dans le cadre des entretiens de bienvenue effectués avec les nouveaux arrivants. D'autres y recourent de manière ciblée pour un petit groupe de personnes ayant besoin d'une aide à la motivation et à l'intégration.

Conventions d'intégration (Clnt) et recommandations en matière d'intégration (RInt) dans les cantons

Argovie	139 Clnt
Bâle-Campagne	23 Clnt 610 RInt
Glaris	39 Clnt
Grisons	25 Clnt 47 RInt
Lucerne	190 Clnt
Schaffhouse	60 Clnt
Saint-Gall	395 Clnt
Soleure	460 Clnt
Thurgovie	190 Clnt



■ Conventions d'intégration/recommandations en matière d'intégration
 ■ Conventions/recommandations en matière d'intégration au cas par cas

Bilan positif du projet pilote d'Ostermundigen (BE)

Le canton de Berne et la commune d'Ostermundigen ont mené entre 2009 et 2012 un projet pilote visant à tester l'efficacité des conventions d'intégration et des recommandations en matière d'intégration. 48 personnes au total ont participé à ce projet pilote. Elles avaient un profil très différent, tant en ce qui concerne leur origine que leur statut de séjour ou leur situation personnelle. La plupart des participants présentaient différentes problématiques : chômage, déficit de formation scolaire, dettes, problèmes de santé, alcoolisme. Une convention d'intégration contraignante a été conclue avec 30 personnes, étant précisé que des sanctions pouvaient être prononcées à leur encontre en cas de non-respect. 18 personnes ont participé de façon volontaire au projet en tant que groupe de contrôle.

L'accent a été mis sur des conseils et un suivi axés sur les ressources des participants, parfois de longue haleine. Ce suivi s'est déroulé de la manière suivante :

- premier entretien
- définition d'objectifs et de mesures adaptés à chacun avec délai (par ex. fréquentation d'un cours de langue dans un délai d'un an)
- première évaluation des objectifs atteints au bout d'un an et décision concernant la suite de l'accompagnement
- prise en compte par l'ODM de l'évaluation lors de la prolongation des autorisations de séjour ou d'un changement de statut

Le bilan de l'évaluation est positif : en deux ans, plus de 75 % des participants ont rempli les conditions qui leur avaient été fixées. Trois personnes n'ont pas atteint leurs objectifs, ce qui a conduit, pour l'une d'entre elles, à une décision de renvoi.

Les personnes et les familles qui ont été associées au projet ont pu bénéficier d'une offre d'aide et de conseil, ce qui a largement contribué au succès des conventions d'intégration. Le projet a également permis d'optimiser la mise en réseau des acteurs pertinents en matière d'intégration dans la commune (service social, école, office des mineurs). La disponibilité de ressources financières suffisantes pour les conseils, les traductions et le co-financement des cours a été déterminante.

Nombre de participants ont fait preuve d'une grande motivation. Ils souhaitent relever le défi que constituait à leurs yeux la convention. Pour quelques-uns d'entre eux, la convention et le suivi dont ils ont pu bénéficier leur ont en quelque sorte permis de sortir de l'ombre et d'avoir le sentiment d'être considérés et pris au sérieux.

Le rapport final de l'évaluation externe est disponible (uniquement en allemand) à l'adresse suivante www.gef.be.ch/gef/de/index/soziales/soziales/publikationen/migration.html



Exemple d'un cas particulièrement complexe du projet pilote d'Ostermundigen

Monsieur P. est arrivé en Suisse en tant que demandeur d'asile en 1990. Il a obtenu un permis B pour cas de rigueur. Sa femme l'a rejoint en 2006 dans le cadre du regroupement familial. Le couple a deux enfants.

C'est le service social qui a recommandé la participation de cet homme au projet pilote. Monsieur P. a en effet manqué plusieurs rendez-vous que ce service lui a fixés. Il est impossible de conclure une convention d'objectifs en raison de ses connaissances médiocres de la langue. Monsieur P. travaille à temps partiel comme extra dans un restaurant. Il a essayé de trouver un autre emploi, mais en vain. Sa femme ne comprend pas l'allemand. Leurs enfants participent au programme « schritt:weise ». C'est dans le cadre de cette participation qu'on s'est rendu compte que les enfants, comme la mère, tombaient très souvent malades. La famille est criblée de dettes.

La convention d'intégration définit les objectifs et les mesures suivants :

- cours d'allemand (pour les deux parents)
- poursuite de la participation au projet « schritt:weise » (enfants)
- amélioration de l'état de santé
- recherche d'emploi

Pour s'assurer que les objectifs et le contenu de la convention soient compris, on a fait appel à une traductrice. Il est apparu que le mauvais état de santé des membres de la famille était dû à d'importantes moisissures dans le logement. Grâce au soutien de la responsable du projet et des autres services impliqués (office des mineurs, service social), la famille a pu emménager dans un nouveau logement. Peu à peu, on s'est aperçu que Monsieur P. ne savait ni lire ni écrire et qu'il était donc incapable de remplir les formulaires et les courriers du service social. Pendant des années, personne ne s'était rendu compte qu'il était analphabète. Aussi la convention a-t-elle été modifiée comme suit : Monsieur P. participe dans un premier temps non pas à un cours de langue mais à un cours d'alphabétisation. Sa femme a suivi toute l'année un cours d'allemand, si bien qu'il est possible d'avoir avec elle une conversation simple. En fin de compte, la famille a atteint la plupart des objectifs fixés dans la convention : la situation en matière de logement s'est améliorée, tout comme la compréhension en allemand, et un enfant a pu intégrer le cursus scolaire normal.

Source : rapport final de l'évaluation externe du projet pilote « conventions d'intégration » mené à Ostermundigen, pages 40 et 41 (en allemand uniquement).



Dialogue sur l'intégration

Dialogue sur l'intégration au travail lancé par la CTA

La Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) a lancé en 2012 un dialogue qui a pour objet l'intégration au travail. Les interlocuteurs se sont accordés sur des objectifs concrets qu'ils souhaitent atteindre d'ici 2016. L'ODM a joué un rôle déterminant dans la direction du projet.

Le 30 octobre 2012, des représentants de l'Etat, de l'économie privée et des employés se sont réunis à l'initiative de la CTA. Au début du dialogue, les interlocuteurs se sont accordés sur 15 objectifs dans les champs d'action suivants: « information et sensibilisation », « langue et formation » et « intégration des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire ». La plupart des objectifs ont été formulés sur propositions d'acteurs de l'économie privée.

Ainsi, le projet pilote « L'allemand sur le chantier », qui a été lancé par les partenaires sociaux du secteur principal de la construction et qui est en cours en Suisse alémanique, sera étendu aux autres régions et à d'autres secteurs d'activité. Les cours de langue gratuits dispensés sur le lieu de travail se fondent sur l'approche fide, système d'apprentissage axé sur la pratique que l'ODM a fait développer (voir page 31, projets pilotes/encouragement linguistique).

Les associations économiques veulent utiliser davantage leurs médias pour inciter les employeurs à encourager de manière active l'intégration au travail. L'Union suisse des arts et métiers (usam) a ainsi d'ores et déjà envoyé aux quelque 150 000 abonnés de son journal un mémento rappelant aux employeurs le rôle de premier plan qu'ils jouent dans l'intégration de leurs collaborateurs étrangers et les prestations que les services cantonaux et communaux spécialisés dans l'intégration mettent à leur disposition.

Les thèmes de l'intégration et de la lutte contre les discriminations seront plus présents dans les filières de formation sectorielles des chefs d'exploitation et/ou des chefs du personnel, comme c'est déjà le cas chez GastroSuisse.

Enfin, les partenaires du dialogue s'engagent à mieux intégrer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail. Ils souhaitent créer des bases communes dans le but d'améliorer les dossiers de candidature des intéressés ou réaliser conjointement des projets pilotes pour ces groupes-cibles.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, les partenaires souhaitent associer au processus d'autres secteurs de l'économie et transmettre le dialogue à l'échelon local et régional, car c'est là que l'intégration se fait au quotidien.

La CTA a été fondée par le Conseil fédéral, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS). Ont participé en 2012 au dialogue l'usam, l'Union patronale suisse (UPS), la Société suisse des entrepreneurs (SSE), GastroSuisse ainsi que les syndicats Unia et Travail.Suisse. Le Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés représentent les intérêts de la population étrangère.

Vous trouverez plus d'informations sur www.dialogue-integration.ch/

Conclusion

Le présent rapport montre dans les grandes lignes les domaines dans lesquels la Confédération encourage l'intégration des immigrés par le biais de mesures et de projets concrets ainsi que la manière dont elle s'y prend. S'appuyant sur les rapports des cantons, des services fédéraux et des responsables de projets, il permet de se rendre compte que la mise sur pied et le développement de l'encouragement de l'intégration ont connu de belles avancées.

L'encouragement de l'intégration est une tâche transversale qui incombe à tous les services étatiques (art. 53 de la loi sur les étrangers). Après la mise en œuvre du catalogue des mesures d'intégration élaboré par le Conseil fédéral (2007–2011), les services fédéraux compétents en matière de formation, d'assurances sociales, de santé, d'environnement de vie et d'habitat ont poursuivi leurs mesures. La présence de l'ODM et de la Conférence suisse des délégués cantonaux et communaux à l'intégration au sein des comités nationaux de la collaboration interinstitutionnelle (CII) a également permis de lancer des projets concrets en matière d'encouragement de l'intégration dans le cadre de la CII.

L'acquisition de la langue et d'une formation est une condition sine qua non à une intégration réussie des étrangers dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle la Confédération et les cantons investissent beaucoup de moyens, développent leurs offres et améliorent la qualité de ces dernières. On constate que la tendance à la professionnalisation des centres de compétence Intégration s'est confirmée durant l'année sous revue.

La demande croissante de prestations d'interprétariat communautaire montre à quel point il est important que la compréhension interculturelle soit assurée par des professionnels. Cela permet en effet aux nouveaux arrivants de communiquer peu de temps après leur arrivée avec les autorités, le corps enseignant et les professionnels du secteur médical, contribuant ainsi à leur intégration rapide. L'ODM a chargé l'association INTERPRET de réaliser deux études dans les domaines de la formation et de la santé, qui ont abouti à la formulation, au moyen d'exemples concrets, de recommandations pour améliorer la qualité de l'offre qu'il convient à présent de mettre en œuvre.

En 2012, l'ODM a également lancé et soutenu, de manière conjointe avec la Commission fédérale pour des questions de migration (CFM), des projets pilotes visant à développer davantage l'encouragement de l'intégration. Ces projets novateurs visent à combler des lacunes (ODM: favoriser l'intégration sur le marché du travail des réfugiés hautement

qualifiés), à faire face aux tendances actuelles (ODM et CFM: développement dans les zones d'habitation dans un contexte d'immigration accrue) ou à permettre de relever de futurs défis (CFM: consultation et participation à la vie politique de la population des migrants).

Durant l'année sous revue, des efforts considérables ont également été déployés pour la planification et le développement de l'encouragement de l'intégration à partir de 2014. Les cantons ont mis au point, en étroite collaboration avec les communes et d'autres partenaires, les nouveaux programmes d'intégration cantonaux. Les délégués à l'intégration compétents se sont pour ce faire intéressés aux besoins concrets existant en termes de mesures d'intégration et aux mesures existantes. Les programmes ont fait l'objet d'une concertation avec les structures ordinaires des cantons ainsi que d'autres partenaires.

Comme le montrent les expériences faites jusqu'à présent, les travaux réalisés en vue d'une stratégie commune conduiront également lors de la mise en œuvre des mesures à une collaboration plus étroite des partenaires dans les cantons et à une meilleure coordination de leurs activités. Les immigrés de toute la Suisse pourront ainsi recourir à des offres qui correspondent à leurs besoins, ce qui permettra leur intégration rapide et durable dans la société et le monde du travail suisses. Cela profitera à l'ensemble de la société, c'est-à-dire aussi bien aux immigrés qu'aux indigènes.



Glossaire

Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)

Recommandation détaillée, développée par le Conseil de l'Europe, qui vise à ce que l'apprentissage et l'utilisation des langues ainsi que les compétences linguistiques des apprenants soient transparents et comparables et répondent à leurs besoins. Le CECR répartit les compétences linguistiques des apprenants en six niveaux (A1 à C2) afin de pouvoir comparer les offres de cours, les évaluations et les exigences en matière de connaissances linguistiques.

Catalogue des mesures d'intégration de la Confédération

Le 22 août 2007, le Conseil fédéral a adopté un train de 46 mesures d'intégration impliquant 15 services fédéraux en vue d'encourager l'intégration dans les structures ordinaires au niveau fédéral (cf. Rapport sur les mesures d'intégration 2007). Les mesures concernent en priorité la langue, la formation, le travail et l'intégration sociale. La mise en œuvre de ces mesures s'est achevée en 2011. Depuis lors, les services fédéraux compétents en matière de formation, de travail, d'assurances sociales, de santé, d'environnement de vie et d'habitat poursuivent la mise en œuvre de leurs mesures. Ils continuent de se concerter et de collaborer, notamment pour ce qui est des domaines de la formation et du travail, au sein des comités de la collaboration interinstitutionnelle (CII).

Concept-cadre d'encouragement linguistique (fide)

Système d'encouragement linguistique intitulé « fide I Français, italien, allemand en Suisse – apprendre, enseigner, évaluer », qui s'inscrit dans le prolongement des recommandations du Curriculum-cadre (voir ci-dessous). Le système d'apprentissage fide se fonde sur des champs d'action et des scénarios (par ex. se rendre chez le médecin, participer à une rencontre parents-enseignants, contacter des autorités). Il propose comme instruments entre autres des objectifs d'apprentissage clairs et du matériel didactique exemplifié. Une évaluation et une formation destinée aux formateurs et formatrices sont en train d'être mises sur pied. Le concept-cadre est conforme au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Convention d'intégration

Lors de l'octroi ou de la prolongation d'une autorisation de séjour ou d'une autorisation de séjour de courte durée, les autorités compétentes sont habilitées à conclure des conventions d'intégration avec les étrangers. Cette convention fixe, après examen du cas particulier, les objectifs, les mesures convenues ainsi que les conséquences possibles de leur non-respect (voir art. 5 OIE).

Critères d'intégration

Critères servant à apprécier l'intégration individuelle.

Curriculum-cadre pour l'encouragement linguistique des migrants

Fondé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), centré sur l'être humain en tant qu'acteur social, le Curriculum-cadre constitue la base conceptuelle des instruments du système d'encouragement linguistique (fide).

Encouragement préscolaire

L'encouragement préscolaire vise à épauler les familles ayant des enfants d'âge préscolaire, dans le but d'aider ces derniers à bien démarrer dans la vie. Des offres et des mesures favorisant le

processus d'apprentissage et de développement de l'enfant, de la naissance à l'entrée à l'école enfantine, améliorant donc l'égalité des chances, sont soutenues. L'encouragement préscolaire profite surtout aux enfants issus d'un milieu social défavorisé ou dont la famille rencontre des difficultés d'intégration.

Encouragement spécifique de l'intégration

Mesures d'intégration ciblées complétant celles fournies par les structures ordinaires ou comblant les lacunes existant dans celles-ci. Elles permettent également d'aider les structures ordinaires à remplir leur mission.

Etrangers/migrants/immigrés/personnes issues de la migration

Ces termes sont utilisés comme des synonymes dans le présent rapport. Se fondant sur la nationalité, le droit fédéral parle d'«étrangers».

Intégration

Processus social et individuel d'insertion et d'accueil basé sur la réciprocité, qui requiert à la fois la participation des migrants et celle de la société d'accueil ainsi que de ses membres.

Interprétariat communautaire

Permet une compréhension mutuelle entre des personnes de diverses origines linguistiques en tenant compte du contexte social et culturel des interlocuteurs. L'interprète dispose des connaissances de base requises dans le domaine de la communication interculturelle, afin que des interlocuteurs d'origines différentes puissent se comprendre. Il connaît les malentendus et conflits pouvant résulter de ce type de situations et sait réagir en conséquence.

Marché du travail primaire

Par marché du travail primaire, on entend le marché régulier sur lequel des entreprises du secteur privé et public travaillent selon des principes d'économie de marché.

Mesure d'intégration

Mesure devant faciliter l'intégration de personnes individuelles ou de groupes centrée sur leurs besoins.

Obstacles à l'intégration

Éléments du contexte social, structurel ou juridique qui entravent l'intégration ou l'empêchent.

Personne admise à titre provisoire

Une personne est admise à titre provisoire lorsque l'exécution du renvoi ou de l'expulsion n'est pas possible, pas licite ou ne peut être raisonnablement exigée. L'exécution n'est pas licite lorsqu'elle est contraire aux engagements de la Suisse relevant du droit international; elle ne peut être raisonnablement exigée lorsqu'elle met concrètement en danger une personne, par exemple en cas de guerre civile dans son Etat d'origine ou de provenance. Une personne reconnue comme réfugié mais pour laquelle il existe des motifs d'exclusion de l'asile en vertu de l'art. 53 ou 54 LAsi est admise provisoirement. L'asile n'est par exemple pas accordé à un réfugié lorsqu'il représente une menace pour la sécurité intérieure ou extérieure de la Suisse ou qu'il n'est devenu réfugié au sens de l'art. 3 LAsi qu'en raison de son comportement après

avoir fui son pays d'origine. L'ODM vérifie périodiquement si l'étranger remplit les conditions de l'admission provisoire. Si ce n'est pas le cas, il lève cette dernière (voir art. 83 et 84 de la loi fédérale sur les étrangers, LEtr; RS 142.20).

Personne traumatisée

Dans le domaine de l'asile, le concept de personne traumatisée désigne en premier lieu une personne qui a été victime de tortures et de violences de guerre.

Politique d'intégration

Ensemble des conditions cadres juridiques et effectives fixées par l'Etat ayant un impact sur l'intégration.

Programme d'intégration

Stratégie ciblée qui s'accompagne d'un ensemble de mesures d'intégration coordonnées et axées sur les besoins.

Projet pilote

Programme ou projet innovant ayant un impact vérifiable et durable, dont l'application à large échelle promet un gain considérable en termes d'intégration et dont les résultats sont transportables à d'autres situations.

Recommandation en matière d'intégration

Recommandation non contraignante adressée à un étranger en vue d'encourager son intégration. Elle définit les lacunes existantes en matière d'intégration, l'objectif à atteindre et les mesures envisageables pour ce faire.

Réfugié reconnu

En vertu de l'art. 3 de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31), est un réfugié une personne qui, dans son Etat d'origine ou dans le pays de sa dernière résidence, est exposée à de sérieux préjudices ou craint à juste titre de l'être en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques. Sont notamment considérées comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes.

Structures ordinaires

Offres sociales et publiques, domaines, institutions et instituts de droit public dont l'accessibilité doit être garantie et qui visent l'autonomie de la personne : notamment l'école, la formation professionnelle, le marché du travail, le secteur de la santé, les assurances sociales et d'autres domaines de gestion des prestations et des aspects de la vie sociale tels que la vie associative, le quartier et le voisinage.

Abréviations

AI	Assurance-invalidité
ARE	Office fédéral du développement territorial
CCI	Centre de compétence Intégration
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDI	Conférence suisse des délégués cantonaux et communaux à l'intégration
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CFM	Commission fédérale pour les questions de migration
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CTA	Conférence tripartite sur les agglomérations
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFJP	Département fédéral de justice et police
EPER	Entraide Protestante Suisse
FSEA	Fédération suisse pour la formation continue
LAsi	Loi sur l'asile
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Office fédéral des migrations
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFL	Office fédéral du logement
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
ORP	Offices régionaux de placement
PIC	Programme d'intégration cantonal
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SLR	Service de lutte contre le racisme

